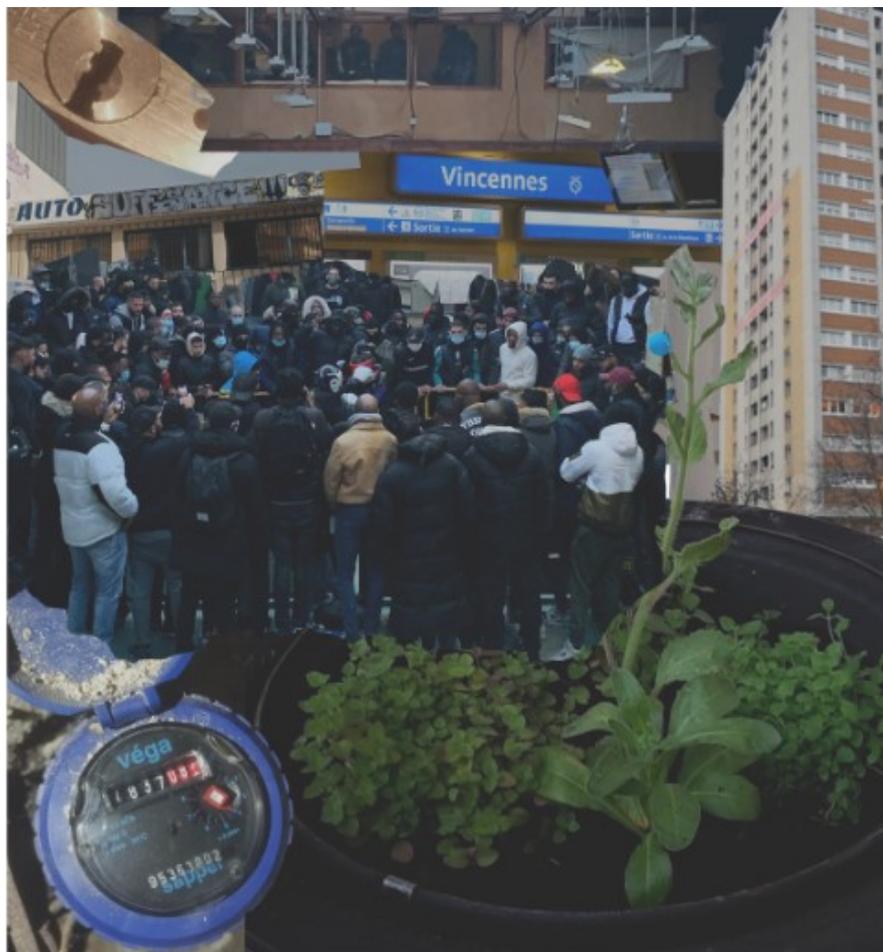


## **Penser les modalités du métier d'architecte au travers de la pratique du squat**



Valentin Méresse

Mémoire de Master en Architecture  
Sous la direction de Adrien DURRMEYER

# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>I : Le squat de A à Z : une redéfinition du “squat” en tant que pratique .....</b>	<b>5</b>
A. Historicisation du “squat” à partir de 1789.....	5
a. 1789 – 1910 : revendication au droit au logement .....	6
b. 1945 : L’ancrage dans la loi .....	7
c. 1980 – 2000 : extension du « squat » à la revendication de modes de vie alternatifs.....	10
B. Le « squat » : une pratique conditionnée au cadre légal.....	13
a. Les modalités des espaces occupés au vu de la loi .....	13
b. Les sanctions comme définition de la pratique .....	15
c. L’expulsion : marqueur de la temporalité de l’occupation .....	16
C. Étude de cas : présentation du réseau intersquat de Montreuil.....	18
a. Les Grands projets de Renouvellement urbains à Montreuil.....	18
b. Retour sur les expulsions de l’été 2023.....	20
c. Application des critères de définition du « squat ».....	25
<b>II : Le Squat comme pratique alternative dans la fabrique de la ville .....</b>	<b>29</b>
A. Les associations et collectifs d’architectes, des pratiques alternatives étudiées dans le champ de l’architecture.....	29
a. La genèse des collectifs d’architectes .....	30
b. Chronologie des Collectifs et des pratiques .....	32
c. Le squat comme situation spatiale .....	34
B. Le squat : une pratique en dehors du domaine de l’architecture .....	36
a. Du squat à l’urbanisme transitoire.....	36
b. Plateau Urbain : exemple d’institutionnalisation.....	37
c. Limite de l’institutionnalisation.....	38
<b>III. Appréhender le métier d’architecte autours du squat .....</b>	<b>41</b>
A. Présentation de la méthode d’enquête et des profils des enquêtés.....	41
a. Frédéric Denise : architecte de la décroissance .....	41
b. Arthur Bel : architecte et urbaniste à l’atelier de Rouget.....	42
c. Compagnons bâtisseur : acteur des rénovations à Montreuil.....	43
B. Quel(s) rôle(s) pour l’architecte en squat ?.....	45
a. Interventions techniques.....	46
b. Interventions juridiques.....	48
c. Interventions médiatiques et mise en réseaux .....	49
C. Le squat un objet d’étude “riche et menacé” .....	51
a. Importance de la récolte et sauvegarde de données sur les squats.....	51
b. Le squat : lieu d’expérimentation et d’apprentissage.....	52
<b>Conclusion .....</b>	<b>55</b>
Bibliographie.....	57
Sources.....	59
Annexe.....	60

## Introduction

Nous partons du principe que dans les représentations communes, la pratique du « squat » correspond à quelque chose de non réglementé, reposant sur des systèmes de solidarité et d'entraide. Elle se distingue fondamentalement d'une pratique dite classique de l'architecture, qui, elle, assure l'application de réglementations strictes et de mises en conformité dans un système économique de compétition et de recherche de rentabilité. Or, de nombreux praticiens, souvent groupés en collectifs et en associations, tendent à transformer la profession à partir de la notion de « commun ». Cet exemple permet de remettre en question la supposée dichotomie entre pratique architecturale et pratique du squat. Nous nous proposons d'approfondir cette remise en question pour ensuite interroger les possibles relations et limites qui peuvent exister entre le métier d'architecte et la pratique du « squat ».

Pour mener cette recherche, nous nous attarderons sur un squat francilien, situé dans la ville de Montreuil, permettant de se saisir du contexte dans lequel cette pratique urbaine s'intègre. Les travaux qui seront mobilisés ne sont pas exclusifs à la discipline architecturale : pour saisir scientifiquement notre objet, nous puiserons dans des ressources pluridisciplinaires. Des recherches centrales pour notre études sont celles de Florence Bouillon, sociologue et anthropologue, sur les marges urbaines<sup>1</sup>, car elles constituent une littérature dense sur la pratique du squat. Nous nous appuyerons également sur l'ouvrage "l'hypothèse collaborative"<sup>2</sup>, un travail de cartographie des collectifs d'architectes français, mené par l'atelier Georges et Mathias Rollot, docteur en architecture, pour étudier les modalités de l'exercice du métier d'architecte à l'œuvre depuis les années 90.

Nous supposons que le squat peut être un objet d'étude intégrant le champ scientifique de la recherche architecturale en tant que pratique située dans la fabrique de la ville. Fort de ce postulat, nous supposons que l'architecte peut être un acteur de la pratique du « squat ». Pour étayer ces hypothèses nous apporterons des réponses à la question de recherche suivante « Comment les modalités

---

1 Bouillon, F. (2009). Les mondes du squat. URL : <https://doi.org/10.3917/puf.bouil.2009.01>  
Bouillon, F. (2002). À quoi servent les squats ? Compétences des acteurs et ressources des lieux. *Revue française des affaires sociales*, p. 45-63. DOI : 10.3917/rfas.022.0045. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2002-2-page-45.htm>

2 Rollot, M., & Georges, A. (2018). *L'hypothèse collaborative : conversation avec les collectifs d'architectes français*.

d'exercice du métier d'architecte pourraient-ils être (re)pensés au travers de la pratique du « squat » ? »

Cette recherche s'appuiera sur notre expérience d'une année dans un squat, au sein de l'association le En Gare. Elle est également riche de l'exploitation d'entretiens réalisés avec des acteurs concernés (deux architectes et deux membres d'une association). Ils ont été menés sur le mode de l'entretien semi-directif<sup>3</sup>, leur durée d'enregistrement est comprise entre 45 minutes et 1 heure. Le panel limité d'acteurs rencontrés est en lien avec la portée exploratoire de ce mémoire. Il serait intéressant d'imaginer une suite à ces premières recherches prenant en compte un plus grand nombre de squats, dans des positions géographiques différentes, dans des modalités plus contrastées et avec d'autres associations ou collectifs. Il serait également intéressant de pouvoir avoir des entretiens avec des architectes en fonction de différences de génération, de cabinets d'appartenance, de secteurs et de modalités d'intervention. Cela permettrait d'avoir une vision du sujet plus contrastée de sorte à affiner, préciser et nuancer tous les propos qui seraient développés dans le mémoire.

Afin de déterminer si les modalités du métier d'architecte peuvent être pensées au travers de la pratique du squat, nous nous engagerons en premier lieu dans un travail de définition de la notion de squat à partir de trois dimensions : historique, théorique et pratique. À partir de cette définition, nous chercherons à cerner les conditions de l'intégration de la pratique du « squat » dans le champ scientifique de la recherche architecturale en mettant l'objet du squat au regard d'autres pratiques alternatives qui ont été étudiées dans le champ. Une fois cela réalisé, nous serons prêts à interroger de manière exploratoire les relations et limites entre pratique architecturale et pratique du squat. Nous nous demanderons de quel manière l'architecte pourra mettre ses compétences au service du projet dans un cadre non réglementé.

---

3 Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. Recherche en soins infirmiers, 102, 23-34. <https://doi-org.ezproxy.universite-paris-saclay.fr/10.3917/rsi.102.0023>

## I : Le squat de A à Z : une redéfinition du “squat” en tant que pratique

Le titre de ce chapitre : le squat de A à Z fait référence à un guide pratique et juridique donnant des conseils concernant l’ouverture d’un “squat” et pour en éviter l’expulsion<sup>4</sup>. « Ouvrir » un squat est le terme utilisé par les squatters eux-mêmes. Il recouvre à la fois un ensemble d’actions concrètes, du repérage à l’aménagement d’un bâtiment vide, et les dimensions sociales et juridiques permettant à l’occupation de ce lieu de perdurer. Ce premier chapitre vise à donner une définition mettant à distance les idées préconçues autour de la pratique du « squat », il s’apparente à un hommage à ce guide. Trois dimensions seront prises en compte, à savoir l’aspect historique, théorique et pratique.

D’après l’architecte Arthur Bel<sup>5</sup>, le « squat » est une source de richesse urbanistique<sup>6</sup>. Il s’appuie notamment sur les recherches de l’anthropologue Florence Bouillon<sup>7</sup>, pour démontrer la richesse urbanistique et la fragilité que représente le « squat » en Île-de-France. Arthur Bel soulève cependant les stéréotypes qui lui sont attachés, et qui sont un frein à son développement : « La richesse de ces habitats citoyens est souvent masquée par les clichés et l’ignorance qui entourent le mot « squat » et la diversité des réalités qu’il recouvre. Il s’agit alors de s’intéresser aux squats d’activités comme un « tiers-espace » où se réinvente collectivement l’habiter en reconstruisant des manières d’être et de faire en dehors des conventions dominantes<sup>8</sup>. » Partant de l’importance que l’auteur donne à la nécessité de mettre à distance les stéréotypes liés au squat, nous nous engageons dans un travail de déconstruction de la notion de « squat » en développant trois dimensions autour de celle-ci. Elles permettront de rendre compte des réalités historique, théorique et pratique du squat. Ce travail de définition nous servira pour le reste de la recherche.

---

4 Collectif (2003). Le squat de A à Z [Squat ! net]. URL : <https://fr.squat.net/tag/le-squat-de-a-a-z/>

5 Bel, A. (2018). Les squats, une alter-urbanité riche et menacée. Cahiers de l’action, 51-52(2), 79. URL : <https://doi.org/10.3917/cact.051.0079>

6 En reprenant ses termes se sont des lieux : “d’éducation populaire” ; “divisés et menacés” ; “ouverts” ; “de solidarité entre la ville et la campagne” ; “méconnus et impensés”, en relation avec les “coopératives d’habitants”, “de laboratoires citoyens à étudier”

7 Bouillon, F. (2009). Les mondes du squat. URL : <https://doi.org/10.3917/puf.bouil.2009.01>

8 Bouillon, 2009

## A. Historicisation du “squat” à partir de 1789

Dans un premier temps, il est essentiel de se référer à l’histoire pour définir la notion de « squat ». Ce travail semble nécessaire à la compréhension qu’elle provoque et sous-tend dans son application contemporaine. Le « squat » est un terme trop souvent galvaudé, qui renvoie à une vision romantique. Ces lieux sont régulièrement dépeints comme des repères de camés en référence à des lieux des années 70 à 80 influencés par la culture punk, notamment comme ce fut le cas à Londres<sup>9</sup>. En revanche, ils peuvent également être rattachés à une perspective plus esthétisée telle que des lieux artistiques, libres, voire utopiques. C’est d’ailleurs la vision que décrit l’architecte Frédéric Denise, lors de notre entretien.

« Le squat interroge le droit de propriété, déjà par le fait que la jouissance ne soit pas exclusive. Je l’associe au côté punk [...] un milieu marginal, souvent lié à la drogue, qui correspond à une forme d’habitat communautaire, dans lequel chacun peut trouver sa place. Je pense qu’il n’y a pas de modèle type. Par définition ça reste quand même un modèle alternatif, il doit donc y avoir tout type de squat. »

Cette image du « squat » fantasmé occulte de nombreux aspects de son histoire et donc de la compréhension de son rôle contemporain. L’objectif de cette historicisation consistera dès lors à intégrer le « squat » aux luttes sociales pour le droit à la ville<sup>10</sup> et à la fabrique de cette dernière.

### a. 1789 – 1910 : revendication au droit au logement

Le « squat » par nature revendique le droit au logement pour tous, tout en s’opposant au droit de propriété. Cette critique émerge inévitablement de la part de ceux qui peinent à se loger lorsqu’une grande partie du foncier est laissée inoccupée. Le point de départ de son histoire s’articule donc naturellement autour de deux articles, qui sont l’article 17<sup>11</sup> présent dans la Déclaration des droits de

---

9 Franklin, B. (2015, 9 décembre). Dans les squats londoniens des années 1970 et 80. [www.vice.com](http://www.vice.com). Consulté le 23 novembre 21apr. J.-C., URL :

<https://www.vice.com/fr/article/zngggw/remembering-what-it-was-like-to-squat-in-london-129>

10 Costes, L. (2010). Le droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? *Espaces et sociétés*, n° 140-141(1),

177-191., URL : <https://doi.org/10.3917/esp.140.0177>

11 “La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n’est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l’exige évidemment, et sous la condition d’une juste et préalable indemnité.” Déclaration des droits de l’Homme et du citoyen de 1789 - LégiFrance. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration->

l'Homme et du citoyen résultant de la Révolution française de 1789 et l'article 25<sup>12</sup> de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme adoptée en 1948. Dès lors, la pratique du squat apparaît lorsque des citoyens ne peuvent accéder à des conditions de logement décentes, revendiquant alors légitimement leur « droit au logement »<sup>13</sup>.

Si l'accès à un logement décent est théoriquement un droit, son application nécessite souvent qu'il soit revendiqué. Le « squat » est alors le fruit de contestations sociales et, en premier lieu, celles au cœur du XIXe siècle. Cécile Péchu, maîtresse d'enseignement et de recherche en sociologie politique à l'Université de Lausanne, écrit : « Les modes d'action trouvent toujours leur origine dans l'expérience quotidienne. L'occupation de logements provient des « déménagements à la cloche de bois » opérés par les anarchistes à la fin du XIXe siècle, une pratique qui consiste à partir sans payer son loyer »<sup>14</sup>. Plus largement, le squat était donc « au centre d'un réseau local et informel d'entraide dans le contexte de la lutte de classe qui opposait la classe laborieuse exploitée, physiquement et mentalement affaiblie, à la classe dirigeante en plein essor de pouvoir »<sup>15</sup>. D'après le sociologue Dominique Duprez, c'est dans ce contexte que vont naître les premières associations d'entraide et d'autodéfense organisées autour de syndicats de travailleurs luttant contre les expulsions et les propriétaires abusifs<sup>16</sup>. Une des associations qui a permis de revendiquer ce droit fondamental au logement est L'union syndicale des locataires ouvriers et employés du département de la Seine, fondée en 1910 par Jean Breton, anciennement communard, dans une période de tensions immobilières et de grèves ouvrières. Rappelons également que la fin du XIXe siècle est une période marquée par la Révolution industrielle : les exodes ruraux résultent du passage d'une société communale (grande interconnaissance) vers une société urbanisée (développement

---

[des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789#:~:text=17,.une%20juste%20et%20pr%C3%A9alable%20indemnit%C3%A9.](#)

12 'Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.' (Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 - LégiFrance.

13 Cette revendication au droit au logement, est aujourd'hui principalement portée par l'association du même nom le DAL créée en 1990, par des familles mal-logées ou sans-logis et des militants associatifs de quartier, dans le 20ème arrondissement de Paris.

14 Péchu, C. (2010). Chapitre 1. L'invention du squat (1880-1913). Contester, 21-45. URL : <https://www.caim.info/les-squats--9782724611694-page-21.htm>

15 Dawance, T. (1999). L'histoire du squat. Mémoire Universitaire. Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc. URL : [https://www.habiter-autrement.org/07.squat/03\\_sq.htm](https://www.habiter-autrement.org/07.squat/03_sq.htm)

16 Duprez, D. (1984). Les revendications à vivre autrement, dans "Contradictions", n°38, Bruxelles, Hiver 1983-84, "Les squatters : les genèses sociales d'un mouvement urbain localisé", page 104

de l'individualisation) dans lequel le squat représente le retissage de réseaux d'entraide.

Le « squat » s'inscrit également dans des idéologies urbanistiques identifiées par l'historienne Françoise Choay, comme le « pré-urbanisme » et le « pré-urbanisme sans modèle »<sup>17</sup>. Elles sont fondées au travers d'une critique du modèle politique et social du XIXe siècle, formulées par des penseurs dont font partie Engels, Marx, Proudhon et Ruskin à l'origine du mouvement communiste et anarchiste.

S'inscrivant dans les luttes ouvrières de la fin du XIXe siècle, le « squat » est donc l'héritage d'une pratique militante qui prône l'autogestion et permet, au travers de la gratuité et du partage, l'émancipation individuelle et collective. Ce mode d'action, pouvant être qualifié « d'action directe »<sup>18</sup> s'inscrit dès lors dans la continuité du mouvement anarchiste bien qu'il ne soit pas toujours revendiqué comme tel. Ses acteurs sont naturellement les couches ouvrières les plus précaires, mais également les élites intellectuelles qui théorisent et soutiennent ce mode d'action.

## **b. 1945 : L'ancrage dans la loi**

Malgré l'histoire déjà longue d'un siècle du « squat », ce n'est qu'en 1945 qu'un événement permettra de lui donner corps aux yeux de la législation française. « Par une ordonnance du 19 octobre 1945, le gouvernement français instituera le droit de réquisition des logements vacants ou inoccupés au profit des familles sans logis. Mais cette réquisition ne peut être prononcée qu'après une enquête assez longue : ce temps sera presque toujours mis à profit par le propriétaire pour faire échouer la procédure »<sup>19</sup>. Dès lors, « la Confédération nationale du logement, le Mouvement populaire des familles ou l'Abbé Pierre feront du "squat" un moyen de mettre en évidence la contradiction entre un parc de logements vides et une masse de sans-abri. » Suite à cela, c'est en 1946, que « le MPF, mouvement populaire des familles, fut à l'origine du mouvement des squatters. Celui-ci préconisait l'occupation des maisons vides comme forme

---

17 Choay, F. (1965). L'urbanisme, utopies et réalités : une anthologie. Dans *Seuil*

18 Une « action directe » est une initiation qui a pour objectif de créer un rapport de force pour changer une situation sans déléguer le pouvoir à un intermédiaire, par exemple politique. Pour aller plus loin :

Chaillou, A. (2015). Andrew Boyd et Dave Oswald Mitchell (dir.), JOYEUX BORDEL. Tactiques, principes et théories pour faire la révolution. Projet, N° 347(4), 93b. URL : <https://doi.org/10.3917/pro.347.0094>

Ramonet, T. (Réalisateur). (2016). *Ni Dieu ni maître, une histoire de l'anarchisme*. Documentaire.

19 Vulbeau, A. (1994). Le logement des jeunes, dans "Informations sociales", n° 34, Paris, "Le squat", page 70 (cité par Dawance.T dans L'Histoire du squat)

d'action directe face à l'échec de leurs interventions et démarches légales auprès des instances officielles régionales et nationales, pour reloger les familles sans logis. »<sup>20</sup> « Ce mouvement démarra en octobre 1946 à Marseille et se répandit dans toute la France. « Ses résultats sont impressionnants : on cite le chiffre de 1700 familles relogées, soit 10 000 personnes environ, par une action directe ou par une simple pression légale. »<sup>21</sup>. Le squat permit alors à ces familles d'éviter l'assistance publique ». En effet, « Le squat est également pratiqué par un ensemble d'individus qui pourraient choisir de dormir en foyer, mais affirment ne vouloir y aller « pour rien au monde ». Cette critique, très forte, du foyer est liée parfois à un passé institutionnel douloureux, [...] »<sup>22</sup>.

Les différentes actions menées entre 1946 et 1948 permettront de mettre sur le devant de la scène la crise du logement. Ainsi, elles permettront de faire valoir la cause du droit au logement. Au contraire, l'année 1948 fera faire un pas en arrière au mouvement, puisque « En 1948, coïncidant avec le départ des ministres communistes du gouvernement, une vague de répression s'abat sur le mouvement des squatters de l'après-guerre. Aux heurts avec la police succéderont les inculpations pour bris de clôture<sup>23</sup> et violation de domicile. Les tribunaux n'hésiteront pas à distribuer amendes et peines de prison. Un tribunal trouvera spirituel d'inclure dans un jugement cette phrase : Inflige au prévenu une amende qui grossira les ressources de l'État pour la construction de logements. Cette politique est claire : Déshérité de guerre ou non, le droit au logement se paie ! »<sup>24</sup>. On assiste dès lors à une politique privilégiant le droit de propriété au droit au logement. Malgré tout, la lutte pour le droit au logement ne s'essoufflera pas, et ce demi-siècle de lutte post seconde guerre mondiale permettra tout de même de créer des lois en faveur des personnes sans logement. Parmi ces lois, on identifie la trêve hivernale née après un appel de l'abbé Pierre à l'hiver particulièrement meurtrier de 1954<sup>25</sup>, inscrite dans la loi en 1956.

---

20 Duprez, D. op cit, page 105, 106 (cité par Dawance.T dans L'Histoire du squat)

21 Bachmann, C et Le Guennec, N. (1996). Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville, Ed. Albin Michel, Paris, page 41 (cité par Dawance.T dans L'Histoire du squat)

22 Bouillon, F. (2002). À quoi servent les squats ? Compétences des acteurs et ressources des lieux. Revue française des affaires sociales, p. 45-63. DOI : 10.3917/rfas.022.0045. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2002-2-page-45.htm>

23 Désigne la destruction intentionnelle de tout ou partie d'une clôture, de quelque nature qu'elle soit. (Sous le nom d'effraction, c'est une circonstance aggravante du vol.) . Définition Larousse

24 Duprez, D. op cit, page 106 (cité par Dawance.T dans L'Histoire du squat)

25 Emmaüs Habitat. (2020, January 3). *Appel radiophonique de l'Abbé Pierre du 1er février 1954* [Video]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=c11E32poMfE>

## L'APPEL DE L'ABBÉ PIERRE DU 1ER FÉVRIER 1954

"Mes amis, au secours... Une femme vient de mourir gelée, cette nuit à trois heures, sur le trottoir du boulevard Sébastopol, serrant sur elle le papier par lequel, avant-hier, on l'avait expulsée...

Chaque nuit, ils sont plus de deux mille recroquevillés sous le gel, sans toit, sans pain, plus d'un presque nu. Devant tant d'horreur, les cités d'urgence, ce n'est même plus assez urgent !

Écoutez-moi : en trois heures, deux premiers centres de dépannage viennent de se créer : l'un sous la tente au pied du Panthéon, rue de la Montagne Sainte Geneviève ; l'autre à Courbevoie. Ils regorgent déjà, il faut en ouvrir partout. Il faut que ce soir même, dans toutes les villes de France, dans chaque quartier de Paris, des pancartes s'accrochent sous une lumière dans la nuit, à la porte de lieux où il y ait couvertures, paille, soupe, et où l'on lise sous ce titre « centre fraternel de dépannage », ces simples mots : « Toi qui souffres, qui que tu sois, entre, dors, mange, reprends espoir, ici on t'aime »

La météo annonce un mois de gelées terribles. Tant que dure l'hiver, que ces centres subsistent, devant leurs frères mourant de misère, une seule opinion doit exister entre hommes : la volonté de rendre impossible que cela dure. Je vous prie, aimons-nous assez tout de suite pour faire cela. Que tant de douleur nous ait rendu cette chose merveilleuse : l'âme commune de la France. Merci ! Chacun de nous peut venir en aide aux « sans abri ». Il nous faut pour ce soir, et au plus tard pour demain : cinq mille couvertures, trois cents grandes tentes américaines, deux cents poêles catalytiques.

Déposez-les vite à l'hôtel Rochester, 92, rue de la Boétie. Rendez-vous des volontaires et des camions pour le ramassage, ce soir à 23 heures, devant la tente de la montagne Sainte Geneviève. Grâce à vous, aucun homme, aucun gosse ne couchera ce soir sur l'asphalte ou sur les quais de Paris.

Merci !"

### **c. 1980 – 2000 : extension du « squat » à la revendication de modes de vie alternatifs**

Si le squat permet d'apporter une solution au mal logement au travers d'une action directe, le geste de la contestation se prolonge dans une critique de la ville ou plus exactement des inégalités liées à sa fabrique. Le XXe siècle sera celui de la modernisation des villes et de l'approfondissement des inégalités et de modes de vie engourdissant. Certains s'insurgent et luttent pour faire valoir leur droit à vivre la ville autrement.

La fin du XIXe siècle jusqu'aux années 70 a largement contribué à constituer un droit au logement. Les années post 80, ont ajouté une nouvelle portée au squat : celle de revendiquer de nouveaux modes d'habiter. On peut distinguer la diversité de ces revendications par la multiplicité des populations qui les compose. Arthur Bel distingue dès lors deux types de squats, « le squat de pauvreté » et « le squat d'activité » qui en plus de sa capacité d'hébergements est également un lieu ouvert sur la ville permettant d'accueillir des activités et des événements en son sein. Dès lors se sont régulièrement des collectifs et des associations, aidé de bénévoles qui sont acteurs de ses lieux. Ces deux catégories de « squats » permettent de mieux comprendre la diversité des personnes qui occupent ces espaces.

D'une part, on identifie les personnes les plus précaires, celles dont fait allusion l'Abbé Pierre et qui semble s'apparenter au « squat de pauvreté », que Manuel Castells, sociologue français, propose de distinguer en trois types d'acteurs, émanant des couches sociales de travailleurs les plus précaires, soit "les classes ou couches sociales dont les problèmes et les caractéristiques constituent les déterminants structurels qui sous-tendent et motivent l'action des squatters." <sup>26</sup> Il identifie comme occupants majoritaires des maisons vides les travailleurs immigrés, ayant une place particulièrement précaire dans les rapports de production. Il identifie ensuite les travailleurs, ouvriers ou employés, dont l'insertion dans le processus du travail est intermittente, qu'il appellera les travailleurs en crise. Et il identifie enfin les travailleurs exclus du processus de travail, les sous-prolétaires. « Étant à la fois exclus du logement social et du marché du logement, ils vont devoir se loger, pour la majorité d'entre eux, dans le sous-habitat du parc immobilier ancien (et souvent dégradé) de la région parisienne » <sup>27</sup>. « Il est donc clair que l'objectif de ces mal-logés n'est pas de mener une bataille politique ou idéologique. La majorité d'entre eux mènent une lutte

---

26 Duprez, D. (1984), p.109 (cité par Dawance.T dans L'Histoire du squat)

27 Duprez, D. (1984) Les revendications à vivre autrement, dans "Contradictions", n°38, Bruxelles, Hiver 1983-84, "Les squatters : les génèses sociales d'un mouvement urbain localisé", page 109 (cité par Dawance.T dans L'Histoire du squat)

revendicative pour obtenir un logement décent. [...] L'occupation est un moyen de quitter leur taudis, moyen de pression pour obtenir un logement, plus qu'un but ou qu'une fin en soi. »<sup>28</sup>

D'autre part, une seconde catégorie d'occupants de "squats" est identifiée en réaction à la situation inégalitaire et extrêmement précaire de ces travailleurs. Elle se compose de militants révolutionnaires, étudiants et intellectuels, qui activent le "squat" pour pallier ces inégalités et faire valoir au travers d'une action directe des revendications révolutionnaires. Ils semblent alors davantage s'agir des occupants de « squat d'activité » mettant en avant des modes de vie alternatifs qui voient le jour à partir des années 80. « Si, socialement ils appartiennent massivement à la petite bourgeoisie intellectuelle, politiquement, ils sont, pour la plupart, organisés dans des comités de Secours rouge ; ils sont maoïstes ou proches de l'idéologie maoïste. »<sup>29</sup> Leur idéologie révolutionnaire "cherche à partir des revendications urbaines, la contestation d'une politique qui entraîne une réponse de l'appareil d'État."<sup>30</sup>

Si cette identification permet de comprendre la diversité des enjeux et des populations que regroupe le « squat », elle ne se limite pas à deux catégories hétérogènes, mais se construit bien au travers d'interactions. En effet, de nombreux « squats d'activité » proposent également de l'hébergement d'urgence. De la même façon, de nombreux « squat de pauvreté » se constituent en association et proposent des services culturels ou sociaux. Enfin, une modalité du « squat d'activité » et de sa population connectée à l'institution, est de soutenir les « squat de pauvreté » tant juridiquement qu'au travers du partage d'informations ou de réseaux. « Les squatteurs squattent donc pour deux raisons principales qui peuvent et doivent se rejoindre : d'une part pour améliorer sensiblement leur qualité de vie, d'hygiène ou de confort, et pour diminuer le coût de leurs dépenses en charge locative et d'autre part pour investir un lieu et son architecture en fonctions des aspirations de vie propre à une collectivité ou à des individualités lui proposant des activités en y structurant le sens »<sup>31</sup>.

Cette revendication à vivre autrement au travers de l'entreprise du « squat » semble régulièrement liée à des opérations de restructuration ou de rénovation urbaine, animées, donc, à partir des années 80, par l'exigence grandissante de l'automobile et de la croissance économique. Ces opérations auront comme effet direct les expropriations de populations souvent déjà précarisées et des effets indirects comme l'abandon de quartiers. Les conséquences seront un délogement

---

28 Duprez, D. (1984), p.110 (cité par Dawance.T dans L'Histoire du squat)

29 Duprez, D. (1984) p.110 (cité par Dawance.T dans L'Histoire du squat)

30 Duprez, D. (1984) p.108 (cité par Dawance.T dans L'Histoire du squat)

31 Duprez, D. (1984) p.114 (cité par Dawance.T dans L'Histoire du squat)

massif et la surenchère de phénomènes de gentrification. C'est dans les années 2000 que la question de la gentrification commencera à être analysée en France, notamment par la sociologue Catherine Bidou-Zachariassen en 2003<sup>32</sup>, puis en 2006 par le sociologue et urbaniste Yenkel Fijalkow et le sociologue Edmond Préteceille<sup>33</sup>, ainsi que par le sociologue Jean-Yves Authier en 2008<sup>34</sup>. « La notion de gentrification présente l'intérêt de mettre l'accent à la fois sur la dynamique des divisions sociales de l'espace et sur la complexité de leur agencement, entre changement social et changement urbain. Elle désigne une forme particulière d'embourgeoisement des quartiers populaires qui passe par la transformation de l'habitat, voire de l'espace public et des commerces. »<sup>35</sup>

Le "squat" est dans ce contexte une opportunité certaine de pouvoir construire des projets citoyens en dépit du coût de l'immobilier puisqu'il s'y soustrait. Mais il agit aussi comme un frein à l'expansion des villes et aux projets urbains qui lui sont joints. De ce fait, il a également une portée écologique, permettant évidemment d'héberger des modes de vie en collectivité, dit frugaux. Naturellement, l'occupation est activée dans la protection d'espaces végétalisés ciblés par ces dites transformations urbaines. En Essonne, le Plateau de Saclay en est un exemple puisque cette « terre protégée est grignotée par la future ligne de métro »<sup>36</sup>, dans le cadre des transformations du Grand Paris. Cette situation est controversée et a été le terrain de lutte et d'occupation. Si cet exemple ne fait pas réellement intervenir le « squat », il est tout de même question ici d'occupation, comme c'est le cas des ZAD (Zones à défendre). Cependant, des « squats » dont la motivation principale est écologique existent aussi, comme ce fut le cas de l'usine EIF à Montreuil<sup>37</sup>.

Depuis la fin du XIXe siècle, jusqu'à aujourd'hui, le squat est toujours ancré dans une tension entre droit à la propriété et revendications au droit au logement, et ce car les difficultés à se loger pour les couches sociales les plus précaires persistent. En 2023, le nombre de personnes sans logement recensés en France est élevé à 330 000 selon la Fondation Abbé Pierre qui avec L'UNICEF

---

32 Bidou-Zachariassen, C., Nicolas, D. H., & d'Arc, h. R. (2003). Retour en ville : des processus de « gentrification » urbaine aux politiques de « revitalisation » des centres. Descartes & Cie

33 Fijalkow, Y. Préteceille, E. (2006). gentrification : discours et politiques urbaines. Société contemporaine, (n°63), p.5-13, Éditions Presses de Sciences Po.

34 Authier, J-Y., Bidou-Zachariassen, C. (2008). « Éditorial. La question de la gentrification urbaine », *Espaces et sociétés*,(n° 132-133), p. 13-21. DOI : 10.3917/esp.132.0013. URL :

<https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2008-1-page-13.htm>

35 Clerval, A. (2010). Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris. *Cybergeo*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.23231>

36 Cholez, L. (2020, 27 octobre). Grand Paris : La lutte contre le bétonnage du plateau de Saclay reprend du souffle. *Reporterre*, le média de l'écologie. URL : <https://reporterre.net/Grand-Paris-la-lutte-contre-le-betonnage-du-plateau-de-Saclay-reprend-du-souffle>

37 Occupation EIF. [Squat!net]. URL : <https://fr.squat.net/tag/occupation-eif/>

alertent particulièrement sur le nombre croissant d'enfant à la rue, dans leurs respectifs rapports annuels sur le mal-logement en France<sup>38</sup>. Cette donnée, mise au regard de la part d'espaces vacants, s'élevant selon L'INSEE au nombre de 3.1 Millions<sup>39</sup>, (auxquels devraient également s'ajouter les bureaux, les friches, ou tout autre bâtiment, sujet au « squat »), nous informe également d'une disparité grandissante entre la vacance et mal logement. Le « squat » permet de rééquilibrer un système profondément inégal qui peine à s'ajuster par lui-même. Malgré tout, le « squat » reste une activité marginalisée. Le premier obstacle à la réception par le plus grand nombre des discours émanant des squats étant leur réputation de lieux dangereux, sales, pauvres, largement alimentée par les médias qui évoquent généralement les squats lorsque se produisent des incidents<sup>40</sup>. Les freins à l'amélioration de cette réputation sont, en grande partie, les projets économiques et politiques, contre lesquels le « squat » se dresse. Le « squat » est donc encore aujourd'hui, un milieu fortement empreint par le militantisme et éminemment politique, qui se revendique encore souvent du mouvement anarchiste et s'avère être une continuité directe aux mouvements de lutte de la fin du XIXe siècle. C'est cette inscription dans les luttes sociales qui a permis au « squat » de s'ancrer dans la loi et d'être dès lors plus audible. Le « squat » est donc situé dans le temps et le fruit d'une histoire. Il a évolué principalement autour de crises, de mouvements sociaux, et de l'apparition de lois. Reste à déterminer ce qui fait du « squat » une pratique à part entière. Pour cela, il nous faut comprendre les modalités de ces occupations et les conditions qui permettent la subsistance de ces lieux.

## **B. Le « squat » : une pratique conditionnée au cadre légal**

Comprendre comment les occupations se déroulent et perdurent passe par le développement de la dimension théorique de cette notion, qui naturellement s'articule au sein d'un cadre légal et réglementé. Nous nous engagerons alors dans le développement de ce cadre : des conditions de l'occupation, jusqu'à l'expulsion de ses occupants. Au travers de ce développement, nous chercherons à montrer que le « squat » se définit comme une pratique à part entière.

---

38 Spinosi, C. (2023, Octobre 17). *Plusieurs milliers d'enfants à la rue : quand cela va-t-il s'arrêter ?* - UNICEF. UNICEF. <https://www.unicef.fr/article/plusieurs-milliers-denfants-a-la-rue-quand-cela-va-t-il-sarreter/>

28e rapport sur l'état du mal-logement en France 2023. (2023). Fondation Abbé Pierre. URL : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/28e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2023>

39 37,8 millions de logements en France au 1er janvier 2023 - Insee Focus – 309. (2023) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7700305>

40 Évacuation d'un squat à Aubervilliers : un incendie et 24 personnes mises à l'abri | Actu Seine-Saint-Denis. (2023, août 8). actu.fr. [https://actu.fr/ile-de-france/aubervilliers\\_93001/evacuation-d-un-squat-a-aubervilliers-un-incendie-et-24-de-personnes-mises-a-l-abri\\_59944310.html](https://actu.fr/ile-de-france/aubervilliers_93001/evacuation-d-un-squat-a-aubervilliers-un-incendie-et-24-de-personnes-mises-a-l-abri_59944310.html)

## **a. Les modalités des espaces occupés au vu de la loi**

Il semble que le « squat » prenne forme en tant que pratique au travers des lois qui l'encadrent. Ces dernières ont comme fondement l'objectif de résoudre un conflit d'intérêts entre un propriétaire (un particulier, l'état, un groupe) et les occupants de son bien.

Certaines d'entre elles, visent à répartir le traitement des procédures en fonction, qu'il s'agisse de l'occupation de la résidence principale ou d'une résidence secondaire d'un propriétaire. Les sanctions et les lois appliquées seront alors différentes, ce qui permet d'avoir une première visibilité sur les bâtiments sujets au « squat ». C'est d'abord en 2007 qu'est créée une procédure d'évacuation forcée des squatteurs avec le concours des préfets pour protéger les biens contre l'occupation illicite. Cette procédure accélérée concernant la résidence principale d'un propriétaire est connue sous le nom de droit DALO (droit au logement opposable)<sup>41</sup>. Cette procédure accélérée ne concerne donc pas l'occupation de résidences secondaires qui sont sujettes à une procédure dite classique<sup>42</sup>. Elle s'illustre comme l'amorce d'une politique de durcissement des conditions du squat et de la revendication au droit au logement. La loi ELAN du 24 novembre 2018 viendra distinguer le régime d'application de la trêve hivernale selon qu'il s'agisse d'une résidence secondaire occupée, ou du domicile principalement habité par la victime. Dès lors, lorsque l'occupation se déroule dans la résidence principale du propriétaire ou du locataire victime, les occupants ne bénéficient plus de la période de trêve hivernale. Dans le cas contraire, ils en bénéficient par défaut, mais le juge peut « supprimer ou réduire » ce délai. Enfin, en 2020, la loi d'accélération et de simplification de l'action publique, dite ASAP, vient la renforcer.

Il semble donc que les bâtiments sujets au « squat » remplissent dès lors la caractéristique de ne pas être la résidence principale d'un propriétaire ou d'un locataire. L'identification des caractéristiques de ces lieux, constitue ainsi une phase de repérage qui est à la base de toute l'occupation. « Les repérages se font le plus discrètement possible. Des maisons peuvent se trouver vides pour plein de raisons : spéculation, cumul de propriétés, projet public ou privé en attente, rachat progressif de lots de maisons pour un projet plus gros, réhabilitation en attente, insalubrité, division sur l'héritage, oubli, absence d'héritiers, fuite du propriétaire à l'étranger suite à des ennuis avec le fisc ou la justice française... Il arrive aussi qu'un bâtiment soit vide seulement du fait d'une courte période de transition entre des locataires. Plus le bâtiment est vide depuis longtemps, plus il y a de chances

---

41 Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007

42 Articles L411-1 et L412 du Code des procédures civiles d'exécution

qu'il le reste encore un moment et que le propriétaire n'ait pas de projet urgent"<sup>43</sup>. Cette phase de repérage permet pour les acteurs du "squat" de dresser des cartes, répertoriant le foncier vacant et leurs caractéristiques : la salubrité des lieux (partiellement démolis), leurs conditions d'accès (parfois les portes et fenêtres sont condamnées à l'aide de dispositifs anti-squats, et les sites sont placés sous vidéo surveillance ou protection canine), et à la raison et durée de leurs vacances. Ces informations sont récoltées par une observation minutieuse du site in situ, mais également par le biais de réseaux institutionnels comme les services d'urbanisme (non sans rappeler certains aspects du travail d'architecte). Le guide, auquel le titre de ce chapitre fait allusion, conseille alors : "Observez si les lieux sont bien vides et s'il n'y a pas de passage. Il y a divers indices : volets fermés, boîte aux lettres pleine de vieilles pubs, tas de feuilles mortes devant la porte, jardin en friche, poubelles, état du bâtiment...[...] Essayez d'avoir quelques infos sur le proprio. Selon les services disponibles dans votre ville, envoyez un mail au service cadastral du département et/ou faites un tour au bureau cadastral de la commune pour connaître son nom (cf. l'annexe 6 sur le cadastre). »<sup>44</sup>

La loi punit sévèrement la violation d'une propriété principale, tandis que les « squatteurs » investissent leur énergie à la recherche d'un lieu pérenne et sécurisant aux yeux de cette dernière. Dans une majorité des cas, le « squat » concerne donc des bâtiments vacants qui n'ont plus d'utilité fonctionnelle, mais plutôt une fonction spéculative. C'est ce que l'architecte Arthur Bel constate au travers de son expérience au sein du squat, le GroBat.

“Ce sont souvent de grands bâtiments, très importants qui appartiennent à des grands groupes, des sociétés [...] de mon expérience en Île-de-France où on ne constate pas de torts en les occupant, souvent parce qu'ils vont être démolis derrière (même la notion de dégradation n'a pas de sens), ou alors qui vont être mis dans des travaux de restructuration totale. Donc ce n'est pas parce qu'on va salir un mur qu'on dégrade la valeur de la chose, bien au contraire. Ce sont des bâtiments qui n'ont plus aucune valeur d'usage, mais qui n'ont qu'une valeur soit spéculative ou d'attente. J'ai un regard sur le squat dans ce type de bâtiment en région Île de France, voir même paris intra-muros ou proche banlieue.”<sup>45</sup>

---

43 Collectif, (1999 et mise à jour en 2019) Le squat de A à Z • [Squat ! net].  
URL : <https://fr.squat.net/tag/le-squat-de-a-a-z/>

44 (Collectif, 2019)

45 Entretien avec Arthur Bel le vendredi 15 septembre à 14h en visioconférence.

## b. Les sanctions comme définition de la pratique

Au regard de la loi, le « squat » ne constitue pas un délit en soi, contrairement à la « violation de domicile » qui en est un<sup>46</sup>. Qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire, l'intervention de la police est circonscrite dans un contexte de flagrant délit, et ce, dans un délai de 72 heures après l'installation des occupants. Le second délit que peut constituer le "squat" est celui de « vandalisme » qui évoque « la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui »<sup>47</sup>, en dépit de savoir s'il s'agit d'une résidence principale ou secondaire. C'est encore une fois, un délai de 72 heures, qui constituera le "flagrant délit" délai pendant lequel la dégradation pourra être constatée et les occupants expulsés et sanctionnés. Par ailleurs, le délit peut également être commis par un propriétaire qui souhaiterait expulser les occupants de sa propriété lui-même. En effet, la loi ALUR de 2014<sup>48</sup> interdit d'expulser des squatteurs sans utiliser les voies légales prévues à cet effet (dont la première est le dépôt d'une plainte).

En 2023, la loi Kasbarian, dont l'objectif affiché est la protection des logements contre l'occupation illicite, donne comme cap, une politique anti-squat décrite par Patrick Lingibé, Avocat en droit public expert ayant pour but de « Mieux réprimer les squats ». Le "squat" devrait être désormais trois fois plus durement réprimé qu'auparavant. Ainsi, « l'introduction dans le domicile d'autrui à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou contrainte » et « le maintien » au sein dudit domicile sont, avec la nouvelle loi, punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Contre un an de prison et 15 000 euros d'amende avant la promulgation du texte. La loi crée également une peine de 30 000 euros d'amende et de deux ans de prison pour l'occupation illicite d'un local "à usage d'habitation ou à usage commercial, agricole ou professionnel ». Elle vient par ailleurs menacer les locataires qui ne peuvent s'acquitter de leur loyer, des dispositions très critiquées par la Fondation Abbé Pierre qui estime que "cette extension soudaine du domaine de la répression touche donc désormais tous les squats de locaux, y compris des occupations qui en pratique ne gênent personne"<sup>49</sup>. Matteo

---

46 Prévu par [l'article 226-4 du Code pénal](#)

47 Prévu par [l'article 322-1 du Code pénal](#)

48 Loi n°2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR, a créé le délit d'expulsion illégale. [l'article 226-4-2 du Code pénal](#) prévoit depuis que : « Le fait de forcer un tiers à quitter le lieu qu'il habite sans avoir obtenu le concours de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L. 153-1 du code des procédures civiles d'exécution, à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou contraintes, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.»

49 Hermans, T. (2023, août 2). Loi « anti-squat » : ce qui change avec le nouveau texte sur l'occupation illicite des logements. France 3 Centre-Val de Loire. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/loi-anti-squat-ce-qui-change-avec-le-nouveau-texte-sur-l-occupation-illicite-des-logements-2819888.html>

Bonaglia, avocat exerçant en droit pénal du logement et des libertés fondamentales, défend régulièrement des “squats” et notamment l’association le En Gare à Montreuil, s’est exprimé sur cette loi<sup>50</sup>.

« Le squat représente 1% du contentieux logement devant les tribunaux, c’est une part minime des activités des juridictions et de notre réalité quotidienne. L’immense majorité des squats ce n’est pas l’appartement de Madame Michu qui lui permet de compléter sa petite retraite. Les gens ne se dirigent pas vers ce type de logement quand ils en viennent à squatter. Ce sont essentiellement des bâtis vides, souvent depuis des années, des biens qui ne sont pas affectés à de l’habitation à titre principal, qui sont d’anciennes usines, d’anciens bureaux, d’anciens commerces. [...] L’argument selon lequel les petits propriétaires qui seraient spoliés de leur ressources complémentaires tirées d’un appartement qu’ils auraient payés avec leurs économies sont les principales victimes d’occupations sans droit ni titre c’est du grand n’importe quoi ».

« Vers le haut, l’État instaure de plus en plus de libéralisme, de laissez-faire et moins d’encadrement des propriétaires. Vers le bas, il complexifie les procédures, aggrave l’arsenal répressif et encadre le « petit peuple ». C’est-à-dire que les conséquences de cette libéralisation accrue du marché locatif (des milliers de ménages supplémentaires à la rue) seront désormais gérées par les préfets et les procureurs, et non plus par le juge. La procédure d’expulsion devant l’autorité judiciaire est considérée comme trop respectueuse des droits des occupants, trop longue, insusceptible de préserver la rente locative et la spéculation foncière. On lui préfère donc l’expulsion extrajudiciaire à la diligence du préfet ou à celle des fonctionnaires de police agissant sur instructions du procureur de la République. ».

« Le présumé squatteur n’a aucun droit. Il est remis à la rue sans ménagement, en deux ou trois jours, et ça donne lieu à des situations d’une violence inouïe. Pour moi, avec la prison, c’est l’une des pires violences de l’État. Remettre quelqu’un à la rue, c’est mettre quelqu’un sur le trottoir avec toutes ses affaires à sept heures du matin, devant tous ses voisins, avec la stigmatisation que cela implique et l’impossibilité de gérer ses meubles qui sont placés sur le trottoir, avec la difficulté de les surveiller, n’importe qui peut venir les prendre. C’est d’une violence crasse, crue, il faut voir une expulsion extrajudiciaire pour comprendre ».

---

50 Comité Juridique. (2023, 4 mars). Loi ; anti-squat ; : Comprendre l’offensive contre les précaires de la Macronie. Révolution Permanente. <https://www.revolutionpermanente.fr/Loi-anti-squat-comprendre-l-offensive-contre-les-precaires-de-la-macronie>

« Ce sont surtout les gros acteurs de l'immobilier locatif qui veulent un marché fluidifié, quasiment ubérisé »

« Dans un grand nombre de dossier de squats que je défends en Ile-de-France, le propriétaire des lieux est l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France) qui vient en soutien des collectivités territoriales pour leur projet d'aménagement foncier car, par exemple, elles n'ont pas la trésorerie nécessaire pour faire l'acquisition du foncier. L'établissement rétrocède ensuite ces biens à un prix symbolique lorsque la collectivité veut débiter les travaux ».

### **c. L'expulsion : marqueur de la temporalité de l'occupation**

Bien que l'expulsion soit l'étape qui mette un terme au « squat », c'est aussi l'engagement de la procédure d'expulsion qui marquera le début de l'occupation et permettra de déterminer sa durée.

Pour engager une procédure d'expulsion, le propriétaire devra, d'une part, démontrer que son bien est occupé, et d'autre part, recueillir l'identité exacte d'au moins un occupant sans droit ni titre présent sur les lieux. La première étape consistera alors à identifier les occupants afin de pouvoir procéder à une assignation en justice par un huissier, qui attestera par la même occasion de la présence depuis plus de 72 heures des occupants. Les preuves permettant d'en attester sont multiples : la présence d'affaires personnelles, de meubles, et toutes sortes de justificatifs de domicile à l'adresse du bâtiment occupé (c'est l'ouverture de contrat d'eau ou de contrat de fournisseur d'accès internet, qui est privilégié). À partir du passage de l'huissier, il s'agit dès lors du domicile privé de ou des occupants sans droit ni titre. À défaut d'une autorisation du juge, l'infraction pénale de violation de domicile privé par effraction serait constituée. C'est donc le passage d'un huissier qui permettra d'entamer la procédure judiciaire permettant de résoudre le litige entre un propriétaire et des occupants sans droit ni titre. Sur la base des éléments de preuve réunis, les avocats saisiront le Tribunal d'Instance du domicile du lieu occupé et enverront une demande d'expulsion par voie d'assignation délivrée par huissier aux occupants. Après cela, les occupants pourront solliciter des délais d'expulsion pour pouvoir prolonger l'occupation.

Le commandement de quitter les lieux laissera aux occupants un délai de deux mois pour libérer les lieux de tout meubles et occupation. Au terme de ce délai, le juge ordonnera l'expulsion des occupants. Si les lieux sont toujours occupés à la date d'effet du commandement de quitter les lieux, l'huissier de justice sollicitera

auprès de la préfecture du département le concours de la force publique, et les condamnera également au paiement d'une indemnité d'occupation mensuelle (qui varie selon les cas). En somme, c'est au sein du délai de cette procédure complexe, qu'un lieu peut être occupé par ses habitants. Donnant alors un premier cadre, inscrivant le « squat » comme pratique. Cette période dépasse rarement trois ans, un temps court qui empêche la pérennisation des activités qui y sont hébergées. Si les sanctions et indemnités sont calculées en fonction des revenus et ressources des occupants et peuvent finalement être légères, la fin d'une occupation représente d'autres conséquences évidentes pour les occupants.

Le commandement de quitter les lieux amorce une nouvelle période : on dit que le « squat » est « expulsable ». Il s'agit d'une période et non d'une date, soit un laps de temps dans lequel les forces de l'ordre peuvent intervenir pour déloger les occupants. Cette intervention policière est généralement faite de manière stratégique dans des périodes de faible fréquentation du lieu ou pendant des périodes de faible activité du quartier, souvent tôt le matin. Cette stratégie se prolonge aussi dans l'expulsion simultanée ou rapprochée de plusieurs lieux, de sorte à éviter des soutiens « intersquat<sup>51</sup> ». Le but étant de réduire la médiatisation, la résistance ou l'observation citoyenne. Dans de nombreux cas, l'expulsion signifie la fin du droit au logement, l'impossibilité pour les occupants de retrouver un lieu ainsi que leur criminalisation. Elle est également un moment de violence où les moyens employés sont souvent démesurés.

Certaines occupations perdurent après le commandement de quitter les lieux, faisant face à une répression plus lourde, comme ce fut le cas de la Baudrière à Montreuil<sup>52</sup>. Ceci étant largement déterminé par la possibilité des squatteurs à se reloger ou à déplacer l'activité hébergée par le lieu. La situation des occupants face à la loi est également un facteur à la prise de cette décision. Enfin les caractéristiques architecturales du bâtiment squatté ou l'anticipation d'une médiatisation positive sont aussi des motifs qui peuvent justifier la défense d'un lieu. Finalement, cette décision peut se trouver être une action symbolique ou tactique bénéfique au « squat » et porteur de revendications.

L'expulsion est un moment extrêmement violent pour l'occupant. Cependant, elle représente également un renouvellement, puisque c'est aussi dans ces moments que les réseaux « intersquat » s'activent au travers de mobilisations et d'actions d'entraide. Ce sont dans ces moments que de nouvelles occupations ou de

---

51 Ce terme se réfère au réseau Intersquat d'Île-de-France rassemblant 23 lieux ayant obtenus une convention d'occupation précaire. Il est utilisé ici pour exprimer plus largement, toutes les relations d'échanges ou de soutiens entre des lieux occupés.

52 Paris-luttes.info. (2023, août 18). Pourquoi défendre la baudrière. Paris-luttes.info. <https://paris-luttes.info/pourquoi-defendre-la-baudriere-17315>

nouveaux réseaux d'entraide peuvent voir le jour. Il arrive aussi qu'un dialogue puisse s'ouvrir entre le « squat » et le propriétaire ou la commune. De ce dialogue peuvent naître des arrangements, qui prennent par exemple la forme d'une "convention d'occupation" précaire ou d'une "autorisation temporaire du domaine public". Cet accord, sous forme de contrat, permet aux différentes parties de s'entendre sur un droit d'occupation en échange d'une compensation financière, généralement symbolique, tandis qu'il se soustrait au régime des contrats de location<sup>53</sup>.

Le « squat » n'est définitivement pas une activité improvisée, c'est un système réfléchi et pensé, nécessitant un savoir, reposant principalement sur une connaissance de la Loi. Ces connaissances assurent la sécurité des occupants, des compétences détenues par les avocats et les juristes ou même des architectes qui soutiennent occasionnellement des collectifs et des associations en « squat ». C'est en ce sens que le « squat » s'illustre comme une pratique. Située dans un cadre historique et théorique, cette pratique reste complexe, notamment par les diverses formes qu'elle peut prendre. Cette dernière serait donc enrichie par une étude d'un aspect pratique, soit l'analyse d'un cas d'étude. L'échantillon que nous nous proposons d'étudier concerne cinq squats de la ville de Montreuil, dans le département de la Seine-Saint-Denis.

---

53 Loi Pinel du 18 juin 2014, article L145-45-1 du Code de commerce.

## **C. Étude de cas : présentation du réseau intersquat de Montreuil**

Une expérience personnelle réalisée sur un an, d'octobre 2022 à octobre 2023, au sein d'une association, le En Gare de Montreuil, pratiquant le « squat », permettra, au travers d'une réalité sensorielle, factuelle, et expérimentale, de rendre compte des conditions matérielles d'existence des « squats » et du contexte dans lesquels ils évoluent en IDF dans la ville de Montreuil.

### **a. Les Grands projets de Renouvellement urbains à Montreuil**

Il est primordial de poser le cadre dans lequel les « squats » Montreuillois évoluent. Ce dit cadre est la situation du mal logement en Île-de-France et l'accroissement des inégalités que les politiques de la ville tendent à accroître, notamment par le biais des Grands projets de renouvellement urbain.

Les grands projets de renouvellement urbain sont une réorganisation économique et politique de la métropole. Cette modernisation peut s'expliquer comme étant une course à l'attractivité économique qui se déploie à plusieurs échelles, d'abord entre les différentes métropoles d'échelle internationale, puis entre les communes qui composent ces métropoles. Ils concernent par exemple les plans de rénovation, la lutte contre l'insalubrité, la création du 21<sup>e</sup> arrondissement de Paris, l'agrandissement de la ligne de métro 11, et le projet du Grand Paris. Une contestation émerge de ces projets qui ne semblent pas pensés pour les populations fragiles, les cantines populaires, ou les grandes colocations, du fait de la gentrification qu'ils engendrent. Un collectif engagé pour la cause du mal logement à Montreuil écrit, « Que les personnes qui persistent à traîner place de la République<sup>54</sup>, qui posent leurs tentes et allument des braseros en partageant une bière, que ces personnes-là sont perçues comme indésirables. Les promoteurs rêvent de personnes qui traversent les espaces, surtout pas qu'ils s'y ancrent, qu'ils s'y attachent, qu'ils y revendiquent un droit d'usage <sup>55</sup>. » Cette politique de la ville néolibérale a pour conséquence, une augmentation de la répression policière. Elle se manifeste aussi pour les "squats" par la multiplication des expulsions illégales, opérées par des propriétaires.

---

54 Une place célèbre du bas Montreuil sur laquelle nous faisons des maraudes alimentaires et de vêtement une fois par semaine avec des bénévoles du En Gare.

55 Assemblée mal logée. (2021). CHRONIQUE DE LA TRANSFORMATION DU BAS-MONTREUIL. Quatre squats sont expulsables à la fin de la trêve hivernale, Montreuil, France. [https://paris-luttes.info/IMG/pdf/brochure\\_assemblee\\_page\\_par\\_page.pdf](https://paris-luttes.info/IMG/pdf/brochure_assemblee_page_par_page.pdf)

Par conséquent, la crise du mal logement s'accroît en IDF, 9,3 % de la population en IDF souffre du mal logement, soit plus de 1 108 300 Franciliens, dont 159 000 sans domicile personnel, et 148 000 en hébergement contraint<sup>56</sup>. La région est également la plus concernée par les expulsions, en effet 41 % des expulsions locatives<sup>57</sup> ont lieu en IDF. Ces données, conjointement analysées, sont le marqueur d'une crise plus large, celle d'une précarité accrue dans ce département puisque 16 % de la population se situe en dessous du seuil de pauvreté. Une situation aggravée par la tension immobilière particulièrement forte dans cette région, on estime que le foncier est 60 % plus cher en IDF. La ville de Montreuil est donc au cœur de cette tension entre une population fragile et un parc immobilier tendu, crise, que les projets de rénovation tendent à accentuer<sup>58</sup>.

Les villes de Banlieues parisiennes présentent de nombreux quartiers insalubres et délaissés, tout comme un grand nombre de friches industrielles, fruits d'une désindustrialisation massive. À Montreuil, cette situation concerne une part importante du territoire<sup>59</sup>, ce qui en a fait une ville possédant un milieu associatif riche et développé. Parmi les moments qui marquent l'histoire associative de Montreuil, on retrouve « les murs à pêche »<sup>60</sup> et « l'ancienne usine EIF »<sup>61</sup>

Bien que l'objectif affiché des Grands projets de renouvellement urbain soit d'améliorer les conditions de vie sur ces quartiers jusque-là abandonnés, il semble être davantage d'ordre économique. À Montreuil, c'est la création du XXI<sup>e</sup> arrondissement du Grand Paris qui motive ces rénovations. On peut observer des situations similaires, par exemple les Jeux Olympiques de 2024 à Aubervilliers et la mise en place de la ligne de métro 15 dans le quartier Vert-de-Maisons à Maisons-Alfort. La Rénovation de ces quartiers a pour effet l'augmentation des

---

56 Les « mal-logés » – les conditions de logement en Île-de-France | Insee. (2017) .

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2652088?sommaire=2652100>

57 Cite les données 2017 de la DRIHL (Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) : Mal-logement en Île-de-France : les chiffres à retenir | CareNews INFO. URL : <https://www.carenews.com/fr/news/13865-mal-logement-en-ile-de-france-les-chiffres-a-retenir>

58 Ministère de l'Intérieur. (2022) Bilan 2022 de la stratégie territorialisée de prévention et de lutte contre la pauvreté en IDF | La préfecture et les services de l'État en région Île-de-France. Ministère De L'Intérieur. <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Cohesion-sociale-vie-associative-sport-et-jeunesse/Cohesion-sociale-vie-associative-et-jeunesse/Bilan-2022-de-la-strategie-territorialisee-de-prevention-et-de-lutte-contre-la-pauvrete-en-IDF>

59 C'est notamment le cas de la cité de la Noue, abandonné par les services publics. Le cas de ce quartier est fortement lié à mon analyse du territoire et mon expérience au En Gare puisque les fondateurs de l'association en sont originaires. De plus j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs de ce quartier et de participer à des projets avec les associations "Médiatess" et "Les compagnons bâtisseurs".

60 Deville, D., & Brondeau, F. (2017). Appropriations citoyennes et jeux d'acteurs dans un espace en devenir. Géographie et cultures, 103, 109-129. URL : <https://doi.org/10.4000/gc.5817>

61 Mediapart. (2022, juin). UN PROJET POUR L'AVENIR D'EIF [Communiqué de presse]. URL : <https://static.mediapart.fr/files/2022/06/03/dossier-avenir-eif-02-06-22.pdf>

charges, la destruction de bâtiments, des relogements mal accompagnés et éloignés, des logements requalifiés (accès à la propriété ou à des logements sociaux à loyer intermédiaire), une gentrification et une mixité forcée. Les populations les plus pauvres sont alors prises dans une logique d'exclusion et doivent reculer sur le territoire. La politique des logements sociaux permet de se saisir de cette dimension d'exclusion des plus précaires. Les demandes d'accès à un logement social se multiplient tout comme les délais d'attente. Cette pénurie d'accès au logement permet la multiplication de logements privés de propriétaires privés qui marchandent des logements indécents, insalubres, dans une grande précarité énergétique, ou sur occupés.

La ville de Montreuil est donc assujettie à une double politique. D'une part, une politique de valorisation économique dans le cadre du Grand Paris. Elle se traduit par des modifications du PLU, favorisant l'apparition de nouveaux commerces, plus tendance, ou par la rénovation des quartiers jusque-là délaissés, comme le quartier de La Noue par Est Ensemble. D'autre part, une politique d'exclusion et de la gestion des populations indésirables, se traduisant par de nombreuses expulsions de squats et de foyers, d'une stigmatisation, et d'une répression accrue.

## **b. Retour sur les expulsions de l'été 2023**

Le « squat » à Montreuil apparaît dès lors comme une modalité associative, faisant de l'occupation un moyen privilégié pour pallier les inégalités inhérentes aux politiques de la ville. La ville compte un nombre important d'occupations dont certaines sont même tolérées comme c'est le cas de L'AERI<sup>62</sup>. Alors que certains lieux ferment leurs portes, de nouveaux sont aussi régulièrement ouverts, ce qui en fait un sujet d'étude vaste. Nous analyserons donc un échantillon de cinq lieux qui auront comme point commun d'avoir été sujets aux expulsions au cours de l'été 2023. Les expulsions qui ont eu lieu à Montreuil durant l'été 2023 mettent en lumière la diversité des squats qui se trouvent sur une même commune. La variété de leurs acteurs et de leurs activités détermine leur rôle dans la ville. Ces expulsions concernent cinq « squats », à savoir Le Bara, Le Gambetta, Le En Gare, Les Roseaux et La Baudrière. Les derniers instants avant l'expulsion de ces lieux ont été documentés par Radio Parleur<sup>63</sup>.

---

62 AERI, Paris France | Radar.squat.net. URL : <https://radar.squat.net/fr/paris/aeri>

63 Rivoalan-Cochet, E. (2023, 3 avril). Radio Parleur, Montreuil : La lutte des squats contre l'expulsion URL : <https://podcast.ausha.co/au-fil-des-lutttes-radioparleur/montreuil-la-lutte-des-squats-contre-l-expulsion>

Parmi ces lieux, certains sont occupés et autogérés par des personnes issues de l'immigration. Au 31 rue Gambetta, des familles sont logées dans d'anciens bureaux. Ce collectif est constitué majoritairement de femmes, parfois enceintes et d'enfants, dont certains très jeunes. Avant d'être un « squat », ce collectif a été placé par la municipalité pendant cinq mois dans un gymnase, avec la promesse d'un relogement, seulement aujourd'hui aucun dispositif n'est mis en place pour ces personnes. En mai 2022, le collectif avait déjà décidé, pour éviter la rue, d'occuper un restaurant vacant depuis six ans au 30 bis avenue Pasteur à Montreuil. Les femmes du Gambetta avaient essayé d'améliorer leur ancien domicile, mais ont dû le quitter après un décret du maire le jugeant insalubre<sup>64</sup>. Ce collectif est largement soutenu par les associations et les habitants du quartier. La requête principale de ces femmes est l'accès à un logement pérenne pour elles et leurs enfants, qui peinent à suivre correctement l'école à cause entre autres des allers-retours à l'hôpital. Le collectif a également organisé des activités pour les enfants, comme des cours de langue, des sorties dans les parcs et a créé une association autour du collectif. Le cas du Gambetta met en exergue que la situation du mal logement n'épargne pas les femmes et les enfants.<sup>65</sup>

Un autre « squat » du bas Montreuil sujet à l'expulsion est le foyer, situé 10 rue Bara. Il présente des similitudes avec le Gambetta puisqu'il s'agit aussi d'une population d'environ quarante personnes, issues de l'immigration. Il s'inscrit dans une histoire longue, car depuis 1968 ce bâtiment accueillait déjà des travailleurs migrants. Mais, dès les années 80, il s'est dégradé à cause, comme beaucoup d'autres, d'un manque de financement de l'état et d'une surpopulation<sup>66</sup>. Les principaux problèmes de cette occupation sont l'insalubrité, on y dort à côté des cuisines et enfants comme adultes peinent à trouver de l'intimité dans cette extrême précarité. Ce "squat" est également un espace de travail pour ses habitants qui commercent dans les rues adjacentes. Cependant, leurs activités<sup>67</sup> subissent de la répression, ce qui accentue la fragilité de leur situation, bien que le quartier connaisse et soutienne ce collectif depuis de nombreuses années. Ce lieu était vacant depuis 2013 et aujourd'hui n'est toujours pas concerné par un projet, il sera donc vide à nouveau dès le départ des occupants. Pourtant, aucune solution de relogement n'est mise en place. Certains des occupants affirment d'ailleurs détenir des papiers français et un travail, malgré tout, ils sont sans logement. Un

---

64 Les décrets jugeant insalubres un lieu sujet au "squat" est une stratégie couramment employée pour déloger des occupants.

65 Paris-luttes.info. (2023, 27 mai). La mairie de Montreuil est fière d'avoir expulsé tou.te.s les « habitant.e.s sans contrat » du foyer Bara. Paris-luttes.info. URL : <https://paris-luttes.info/la-mairie-de-montreuil-est-fierte-d-17120>

66 REPORTAGE. Au nouveau foyer Bara de Montreuil, "C'est le paradis" pour les résidents | Actu Seine-Saint-Denis. (2023, 1 juin). actu.fr. [https://actu.fr/ile-de-france/montreuil\\_93048/reportage-au-nouveau-foyer-bara-de-montreuil-c-est-le-paradis-pour-les-residents\\_59668625.html](https://actu.fr/ile-de-france/montreuil_93048/reportage-au-nouveau-foyer-bara-de-montreuil-c-est-le-paradis-pour-les-residents_59668625.html)

67 Il s'agit principalement d'une cantine solidaire, qui par ailleurs permet à de nombreuses personnes de se nourrir à bas prix dans le quartier de Robespierre à Montreuil.

symptôme de la crise du mal logement en Île-de-France, ainsi que le rôle essentiel que représente le « squat » pour éviter la rue. Cependant, le « squat », « ne représente pas une solution, mais bien un abri de passage » comme le décrivent les habitants du foyer.

La particularité de cette expulsion est qu'elle est affichée et ventée par la mairie comme un projet social<sup>68</sup>. En effet, l'expulsion était conjointe au projet d'ouvrir un nouveau foyer afin d'éviter la surpopulation et de proposer des logements décentes à ces personnes. Ce projet a également des effets délétères sur cette population, puisqu'une grande partie des personnes qui habitaient dans le foyer étaient sans papiers et se sont donc retrouvées sans logement. D'autre part, le foyer représente pour certains un outil de surveillance administrative et un moyen de diviser une communauté déjà fragilisée, puisque minoritaire<sup>69</sup>. « L'exemple du foyer Bara est éclairant quant à l'instrumentalisation de la question de l'insalubrité par les pouvoirs publics. C'est en effet pour des raisons d'insalubrité que le foyer a été détruit en 2018 puis reconstruit. Seules les habitant.es « officiels » c'est à dire 410 personnes (alors que plus du double y habitaient réellement) ont été relogé. »

<sup>70</sup> Une situation similaire a été observé par l'architecte Frédéric Denise au Havre en 2009. Elle nous renseigne sur les critiques qui peuvent émergés lors des opérations de transformations de foyer, en résidences sociales.

“Adoma c'est ce qu'on appelait Sonacotra avant [...] Il s'occupe un peu comme le Crous de foyers étudiants, foyer de jeunes travailleurs, résidences sociales. C'est ce qu'on appelait une résidence de travailleurs étrangers, ça a accueilli des familles de migrants, mais surtout des migrants seuls. [...] Ils ont essayé d'effacer le côté communautaire du foyer occupé, c'est donc devenu une résidence sociale [...] passant de 300 à 140 logements seulement, et sur les 140, il n'y en avait pas autant qui étaient réservées au maliens<sup>71</sup>. Bien que la plupart étaient devenus retraités, puisque c'était des Maliens qui étaient venu au Havre à l'époque où Renault, embauchait beaucoup de monde [...] les résidences sociales ça peut être des logements d'urgence pour les femmes battues, ou pour toutes les personnes qui ont besoin d'être hébergé d'urgence comme des mineurs étrangers, ou des mineurs isolés.”<sup>72</sup>

---

68 Paris-luttes.info. (2023, mai 27). La mairie de Montreuil est fière d'avoir expulsé tou.te.s les « habitant.e.s sans contrat » du foyer Bara. Paris-luttes.info. URL : <https://paris-luttes.info/la-mairie-de-montreuil-est-fierte-d-17120>

69 Des foyers de résidence surveillée · GISTI. N° 132 de Plein droit, la revue du Gisti, URL : <https://www.gisti.org/spip.php?article6792>

70 Assemblée mal logée, (2021)

71 Audioblog - Le foyer Brindeau, Le Havre. URL :

<https://audioblog.arteradio.com/blog/97766/podcast/111944/le-foyer-brindeau-le-havre>

72 Entretien avec Frédéric Denise le jeudi 14 septembre à 14h en visioconférence.

Les conditions de relogement peuvent alors changer, par exemple Adoma dans ses logements sociaux présentes une charte qui oblige les habitants à être de nationalité française et au paiement d'un loyer, sans pour autant avoir le statut et les droits d'un locataire, que l'on résumera par "les devoirs du locataire, oui ! Les droits du locataire, non !" <sup>73</sup>. Des organismes dénoncent les conditions de vie des logements ADOMA, comme le Parisien <sup>74</sup>, Ici France Bleu France 3 <sup>75</sup> ou le DAL <sup>76</sup>.

L'un de ce lieu est la Baudrière qui se définit comme un squat anarchiste TransPdGuine, menant principalement une lutte contre le patriarcat et pour une émancipation des femmes et des minorités sexuelles et de genre. Pendant les cinq mois de délai accordés à l'occupation, le collectif a barricadé les fenêtres et les portes pour retenir les forces de l'ordre le jour de l'expulsion. Cela a entraîné une grande médiatisation, en partie, les moyens considérables qui ont été mobilisés par les forces de l'ordre. « Les moyens qui ont été mis en place sont hallucinants : plus de 100 policier.es sur place, dont la Brav-M, la BAC, la BRI, une brigade de cordistes, un groupe de sécurité privée, un camion de pompiers avec une nacelle, des techniciens ENEDIS, 3 drones... Le quartier a été complètement bouclé pendant une demi-journée. » <sup>77</sup>. Dix-sept jeunes militants résidaient dans ce lieu, mêlant plusieurs activités, à savoir de l'habitation, des événements festifs et des actions politiques. "Le squat devait également accueillir les membres du Convoi de l'eau, attendu les 26 et 27 août à Paris. Pour les squatteurs, cet événement devait être l'occasion d'obtenir le soutien des mouvements écologistes impliqués dans la lutte anti-bassines, notamment Les Soulèvements de la Terre. L'idée était de « rassembler les luttes rurales et urbaines dans un lieu symbolique et marginal », précise une squatteuse interrogée par Reporterre. « Des ambitions laissées en suspens vu le contexte. » <sup>78</sup>.

---

73 COPAF (Collectif pour l'Avenir des Foyers). (2009). En 2009, dans les foyers de travailleurs immigrés : Les devoirs du locataire, oui ! Les droits du locataire, non !

URL : <http://www.copaf.ouvaton.org/adoma/090201adoma-droits.pdf>

74 Laure Parny. (2023, 12 Janvier). VIDEO. Saint-Maur : les locataires d'Adoma dénoncent l'insalubrité de leurs logements. leparisien.fr.

URL : <https://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/saint-maur-des-fosses-94100/video-sain-Janviert-maur-avant-leur-depart-force-les-locataires-d-adoma-denoncent-l-insalubrite-de-leurs-logements-23-03-2017-6788379.php>

75 Louazon, E. (2020, 7 Juin). Les résidents du foyer Adoma de Montpellier alertent sur leurs conditions de vie. Ici, Par France Bleu Et France 3. URL :

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/les-residents-du-foyer-adoma-de-montpellier-alertent-sur-leurs-conditions-de-vie-1591458378>

76 COMMUNIQUE DU COPAF : CAMPAGNE D'EXPULSIONS DE TRAVAILLEURS IMMIGRES AFRICAINS DES FOYERS ADOMA – Droit au logement. (2020, 14 Octobre). URL : <https://www.droitaulogement.org/2020/10/communique-du-copaf-campagne-dexpulsions-de-travailleurs-immigres-africains-des-foyers-adoma/>

77 La Baudrière • [Squat ! net]. (2023). URL : <https://fr.squat.net/tag/la-baudriere/>

78 Reporterre. (2023, 22 Août). Convoi de l'eau : expulsion du squat qui devait l'accueillir à Paris. Reporterre, *Le Média De L'écologie*. URL : <https://reporterre.net/Convoi-de-l-eau-expulsion-du-squat-qui-devait-l-accueillir-a-Paris>

Suite à l'expulsion, une partie de la population de la Baudrière à trouver refuge aux Roseaux un autre squat du bas-Montreuil. Ce squat a la particularité d'avoir été violemment attaqué par le propriétaire de la maison occupée. Les occupants racontent leur expérience :

« Dans un contexte où les propriétaires sont toujours présentés comme victimes, on a trouvé bon de raconter un peu notre histoire, nous squatteuses et squatteurs qui faisons face à la police, à la justice et aux proprios pour essayer de se loger dans de bonnes conditions. [...] Les propriétaires qui envoient des gros bras pour dégager les indésirables sont monnaie courante – et parfois les flics recommandent de faire ça quand ce n'est pas directement eux qui interviennent pour permettre au proprio de récupérer son bien. [...] Nous quand on a vu cette maison vide avec le projet d'être détruite, on s'est dit : Banco ! cette maison c'est pour nous ! En squattant ici on veut lutter contre un processus présent dans toutes les métropoles françaises et particulièrement vorace à Montreuil : la gentrification. C'est l'augmentation des loyers, les personnes précaires repoussées de plus en plus loin des centres-villes, le remplacement des commerces de proximités accessibles à tous et à toutes par des enseignes bio, bobo et hors de prix, c'est la création d'immeubles pour riches, c'est l'aseptisation des places, l'augmentation de la présence policière et de la surveillance. C'est la fin de la vie de quartier, du collectif au profit de modes de vie bourgeois et marchands. Le squat qu'on a ouvert est une façon pour nous de lutter contre ces dynamiques. Il freine un projet immobilier qui prévoit la destruction de la maison actuelle (pourtant parfaitement habitable) et de son jardin au profit d'un immeuble de 5 étages avec toit-terrasse et local commercial au rez-de-chaussée dont les logements ne seront bien sûr accessibles qu'aux plus riches.[...] A priori à partir de ce moment-là, le proprio il a plus tellement d'autres choix que de contacter un huissier de justice pour qu'il constate l'occupation, ensuite saisir le tribunal et lancer une procédure contradictoire d'expulsion [...]. Cette procédure peut prendre quelques mois voire quelques années si on a de la chance. [...] un matin au réveil, il a débarqué avec des gens qu'il avait embauché pour détruire directement la maison (notamment la société EASY BENNES), sans autorisation ni rien ! au talent quoi. Plus de maison, plus de squatteur.euses. Plus de squatteur.euses, plus de procédure [...] Il a enfoncé le portail et détruit le mur de la cour alors que des habitant.es étaient juste derrière. La pelleteuse a ensuite commencé à tourner sur elle-même manquant de shooter des personnes au passage.

Cette scène irréaliste nous a profondément choqué, nous avons eu très peur pour nous, nos ami·es, notre squat. Pour autant, grâce aux personnes sur place venues soutenir, ils n'ont pas pu aller au bout, la maison tient toujours ! [...] La police, appelée par des voisin·es, est arrivée au bout d'une quinzaine de minutes. Après bien avoir parlé avec le proprio pendant 30 minutes, les flics nous arrêtent et on est placé·es en garde à vue pour violences en réunion avec arme. Ce n'est qu'après que des voisines et camarades aient mit la pression aux keufs qu'iels ont finalement aussi embarqué le proprio et son employé. Rien d'étonnant : la police est là pour faire respecter un certain ordre et elle vise certaines personnes dans ce but. En l'occurrence, elle fait respecter la propriété privée, pas le droit au logement, c'est son rôle et on pense qu'il faut partir de là. Nous étions huit. Nous avons été enfermés pendant près de trois jours. Après une garde à vue plus qu'éprouvante et un déferrement au tribunal pour voir une juge, on a été convoquées à notre procès qui se tiendra en juin 2023. En attente du procès on a eu un contrôle judiciaire qui nous interdit de se voir entre nous et de se rendre sur le lieu des faits, c'est à dire notre maison. »<sup>79</sup>

Pour finir, Le En Gare est une association aux perspectives antiracistes. À partir du printemps 2021, l'association commence l'occupation d'un ancien garage inoccupé situé dans le quartier de Robespierre. Ce lieu a permis, pendant près de deux ans, de développer des actions de solidarité et de répondre aux besoins de la population. Le En Gare contribue à un ensemble d'actions socio-culturelles telles que l'écologie, le sport, l'art et la culture. En s'appuyant sur des concepts tels que l'éducation populaire, elle propose des permanences de soutien social et éducatif, des accompagnements administratifs, des cours de langue, ou encore des accompagnements périscolaires. L'association milite et lutte également contre l'exclusion en organisant des maraudes, et de la restauration associative. Elle milite aussi pour une valorisation de la culture au travers de la programmation et de la mise en œuvre de spectacles d'art vivant, d'expositions temporaires et d'événements ponctuels présentant des travaux d'artistes. Enfin, elle propose des ateliers d'initiation variés, tels que la création de cosmétiques écologiques ou des ateliers d'ébénisterie. Ces différentes activités visent à une transformation sociale et politique et sont appuyées par des événements comme l'organisation de débats, de conférences, et de sensibilisation sur différents thèmes d'actualité. Une grande partie de ces activités et de ces projets sont menés par d'autres associations que le En Gare, qui les soutient et les héberge grâce à l'occupation du lieu. En somme, l'association permet surtout la gestion du lieu et de fédérer les acteurs extérieurs autour d'un projet commun. Enfin, cette association à la particularité de rompre

---

79 Paris-luttes.info. (2023, 22 Novembre). Récit du squat des Roseaux face à l'application de la loi Kasbarian-Bergé. *Paris-luttes.info*. <https://paris-luttes.info/recit-du-squat-des-roseaux-face-a-17599>

avec l'histoire « blanche » du mouvement des « squat », puisque l'initiative de ce projet associatif vient de jeunes de la cité de La Noue. Parmi leurs revendications, une place importante est donnée à la dé-stigmatisation de leur situation (origine sociale, religion, couleur de peau,...). Le « squat » devient alors un lieu d'émancipation au même titre que la Baudrière l'est sur d'autres thématiques. Les transformations urbaines de Montreuil sont donc au cœur des préoccupations du collectif, tout comme la question décoloniale.

Cet échantillon permet de nous donner un aperçu de la diversité des « squats ». Cependant, il montre des limites, d'abord, il s'agit exclusivement de «squats» opérant en IDF. Ensuite, ce sont des «squats» populaires, là où certains sont plus discrets. Une étude plus vaste dans d'autres métropoles ou dans un contexte rural pourrait faire apparaître d'autres tensions à l'origine de l'occupation.

### **c. Application des critères de définition du « squat »**

Nous engagerons dorénavant sur un rapide retour sur expérience de mon année passée à Montreuil. Certains moments de l'occupation permettront de mettre en regard le cadre théorique du « squat » à mon observation de la pratique. Ils permettront également de détailler des aspects liés à l'organisation collective ou spatiale de l'association au sein du hangar occupé.

D'abord, le En gare se définit par une situation spatiale au sein du quartier dans lequel il est situé. La rue Marceau se situe au pied du RER A et du Métro 1, station Bérault. Elle est à la limite entre la ville de Montreuil et de Vincennes, soit au cœur d'un quartier qui depuis des années subit les effets de la gentrification. Ensuite, l'occupation s'illustre par l'organisation spatiale qui permet son bon fonctionnement. Cet ancien garage compte cinq espaces de bureaux à l'étage, qui ont été transformés en quatre espaces d'habitation, pouvant accueillir une dizaine de personnes. Ces derniers sont des espaces privés, accessibles uniquement par les habitants du lieu. Le dernier bureau a été transformé en salon des habitants qui fait office de salle de réunion. La cuisine, les espaces de travail et salle de réunion sont des espaces semi-privés accessibles par les membres de l'association et mis à la disposition du public lorsqu'ils sont encadrés. La cuisine permet par exemple les maraudes réalisées par l'association le vendredi soir à Montreuil, place de la République et autour de la station du métro 9, Croix de Chavaux.

L'organisation du lieu tient aussi de l'assiduité et de l'importance donnée à la réunion hebdomadaire du mardi soir qui rassemble les habitants, les membres de l'association et les acteurs extérieurs curieux de participer ou de proposer des

projets. Parmi les espaces de travail se trouvent la cafétéria, la mezzanine plantée et le studio de musique. Ce sont des espaces autogérés par l'association elle-même. Le lieu est ouvert au public de 10 heures à 22 heures, offrant un accès libre à la salle principale qui se trouve être le garage, un espace surplombé d'une grande ouverture zénithale sur toute la longueur du faitage. Cette espace propose l'accès permanent à une bibliothèque, des espaces sportifs (table de ping-pong, gants de boxe, tir à l'arc, musculation), des tables, des canapés, une médiathèque, une salle de prière, une brocante et une friperie. L'été, le lieu était principalement fréquenté par des jeunes cherchant à remplir leur journée. Le « squat » apparaît alors comme un lieu sécurisant, préférable à la rue, qui permet de proposer des activités et un accompagnement moral ou social pour les personnes qui en ont besoin. Cette salle présente le défaut de ne pas être isolée thermiquement et acoustiquement, ce qui détermine les activités qui peuvent s'y dérouler. Ponctuellement, des événements sont organisés dans le lieu, soit par le En Gare, soit par des acteurs extérieurs qui profitent de l'espace. Ces événements, au même titre que la cafétéria ou la brocante, font partie intégrante de l'organisation économique du lieu. Ils peuvent également avoir comme rôle de médiatiser l'occupation. La plupart des événements se déroulent dans une continuité de l'action politique de l'association, qui ne demande que des compensations légères, principalement liées aux frais de fonctionnement. Certains acteurs extérieurs utilisent le lieu pour son attractivité et son architecture, comme des réalisateurs de clips ou encore des organisateurs de soirées privées, un compromis qui s'avère parfois nécessaire.

Nous nous engagerons dorénavant dans le récit de moments marquants liés au «squat», ce texte est davantage subjectif, mais confronte une réalité, celle expérimentée au En Gare, à la théorie, préalablement décrite.

Le vendredi 11 août 2023 marque l'expulsion de l'association par les forces de l'ordre au 127 rue Marceau, mettant à la rue six personnes et emportant avec elle un projet d'utilité social<sup>80</sup>. Le lieu aujourd'hui est placé sous surveillance, mais restera vide, aucun projet n'étant prévu sur la parcelle et la municipalité comme le propriétaire refusant d'ouvrir un contact avec l'association.<sup>81</sup> La recherche d'un nouveau lieu a donc précédé l'expulsion. Parmi les lieux vacants que nous avons repérés, l'un, s'est démarqué. Un immense garage Renault abandonné dans la ville de Val de Fontenay. Il est l'exemple, que l'architecture du bâtiment occupé détermine la façon dont les futurs occupants pourront l'utiliser. Dans le cas

---

80 En Gare. (2023, août 18). Des Nouvelles du 127 rue Marceau.

Instagram. <https://www.instagram.com/reel/CwQJCRjN4jA/?igshid=MzRIODBiNWFIZA==>

81 En Gare. (2023, août 18). Des Nouvelles du 127 rue Marceau.

Instagram. <https://www.instagram.com/reel/CwQJCRjN4jA/?igshid=MzRIODBiNWFIZA==>

du garage, la capacité énorme et les logements en parfait état, nous faisaient imaginer un fonctionnement associatif davantage orienté vers l'organisation de grands événements, un rendement économique potentiellement élevé et une grande capacité d'hébergement. Cette occupation s'est soldée par un échec. L'expulsion a été effectuée après le délai de 72 heures prévu par la loi, soit illégalement, avec une intervention conséquente de la police qui semblait méconnaître certains aspects du droit au logement. Cette expérience nous a appris à être d'autant plus organisés et prévoyants. Enfin, une aubaine s'est présentée à nous au début du printemps : un ancien centre de formation, encore neuf, qui allait être agrandi, détruit et reconstruit. Une opération qui s'élève à plusieurs millions d'euros, preuve de l'intérêt des promoteurs pour le foncier à Montreuil. Nous avons donc commencé l'occupation d'un nouveau lieu, cette fois-ci aux normes, avec des amphithéâtres, des salles de travail, des chambres, des toilettes PMR, une cuisine, et d'autres espaces qu'il reste à définir. Ce lieu ouvre de nouvelles perspectives à l'association et un tel bâtiment permet aux acteurs extérieurs de placer plus facilement leur confiance dans l'association. L'ouverture d'un bâtiment est un moment difficile, qui fait inévitablement naître de profonds questionnements et des tensions au sein du collectif. Elle interroge les aspirations des membres, sur les aspects politiques, sociaux ou encore économique que représente le lieu.

Mon expérience au sein du réseau « intersquat » de la ville de Montreuil permet de mettre ces cas pratiques d'occupation au regard de l'aspect historique et théorique que nous avons préalablement évoqués. En effet, il est clair que la tension au droit au logement apparaît dans chaque exemple grâce aux hébergements d'urgence qu'ils permettent. On pourrait également parler de droit à l'activité ou au droit à la santé (mentale, sociale, physique). En ce sens, le foyer Bara permet d'accéder au travail grâce à sa cantine solidaire, qui permettait aux personnes les plus précaires, du quartier de se nourrir (considérée comme un héritage de Montreuil par ses habitants). La Baudrière a permis à de nombreuses personnes de trouver accès aux soins et à l'accompagnement dans le domaine de la sexualité, en proposant des formations, des événements, des accompagnements et des campagnes de prévention. Le En Gare pour sa part, en hébergeant l'association Démocrapsy soulève le problème de la santé mentale. Cette dernière, actuellement mal prise en charge par l'État, est un problème sérieux chez les plus précaires, mais touche toute la population. Les deux associations travaillent ensemble sur cette question en proposant des activités, autour d'un café associatif hébergé par le En Gare.

Le militantisme et l'affiliation à l'anarchisme, est affiché lorsqu'il s'agit du En Gare et de la Baudrière. Ils sont porteurs d'un militantisme décolonial <sup>82</sup> et d'une opposition à la gentrification, questionne les rapports de dominations et les violences liées à l'orientation sexuelle et au genre. On notera que ces revendications politiques sont rarement pensées conjointement dans le débat public, et certaines tensions peuvent apparaître dans le réseau intersquat au travers des relations entre ces populations aux origines sociales et aux aspirations différentes. Cependant, le cadre du "squat" dans sa dimension collaborative nécessaire à son fonctionnement pousse au soutien mutuel et à la communication.

Enfin, il est certain que vivre autrement la ville est une condition intrinsèque à ces lieux. Le "squat", permet, au sein d'espaces circonscrits dans la ville, de redéfinir collectivement et à partir de besoins concrets ce qu'est "habiter". Ainsi des notions comme le travail, la culture et le vivre ensemble peuvent être redéfinies. Un mode de vie communautaire est permis, redéfinissant par exemple la façon de s'alimenter. La Baudrière impose un régime alimentaire strictement végétal alors que le En gare, s'approvisionne grâce aux collectes alimentaires en activant des réseaux solidaires autant avec les commerçants qu'avec les habitants. Le partage des repas, l'organisation des événements et prendre soin de ces lieux s'intègre à la vie quotidienne, ainsi, elle est remplie de rencontres, et nous ancre dans des contacts sociaux récurrents. Ces possibilités de se rendre utile à chaque instant valorisent une forme de travail. C'est d'ailleurs dans ce constat que différentes associations de la santé mentale ou de l'accompagnement social trouvent du sens à s'intégrer aux dynamiques des « squats ».

Enfin, l'écologie est une thématique récurrente de ces lieux qui favorise des modes de faire plus sobres. Cette notion est intégrée par deux biais, il part d'un constat scientifique, mais aussi, d'une contrainte matérielle. Le réemploi par exemple s'explique par une volonté d'autosuffisance, et de moyens économiques limités. Cependant, cette limite est dépassée par les forces d'entraide que ces espaces réussissent à activer. Enfin, on remarquera que le principe même du "squat" s'apparente à une forme d'écologie. En effet, l'occupation permet l'utilisation d'espaces sous-utilisés par la ville, tout en ralentissant des projets urbains qui malgré leurs revendications écologiques se relèvent bien souvent « écocidaire »<sup>83</sup>.

---

82 L'association a notamment accueilli Houria Bouteldja, anciennement porte-parole du parti des Indigènes de la République lors de l'émission Parole d'honneur.

Paroles D'Honneur. (2023, 6 avril). Houria Bouteldja & François Begaudeau : La Rencontre (rediffusion Twitch) [Vidéo]. YouTube. [https://www.youtube.com/watch?v=aVxs\\_pZ9YyY](https://www.youtube.com/watch?v=aVxs_pZ9YyY)

83 Grave atteinte portée à l'environnement, entraînant des dommages majeurs à un ou plusieurs écosystèmes, et pouvant aboutir à leur destruction. Larousse

La dimension historique, nous a permis de rendre compte que le “squat” évolue dans le temps en phase avec les crises et les déséquilibres qu’il tente d’amoindrir. De ce fait, il revêt un aspect militant et une forme d’expérimentation. La dimension théorique, permet de placer le “squat” comme une pratique, définie comme un ensemble de savoir, plutôt que comme un geste spontané et instinctif. Elle nécessite en effet des connaissances qui se doivent d’être sans cesse renouvelées. Pour cela, des professionnels viennent ponctuellement soutenir ces actions. Enfin, la dimension pratique, a permis d’attester de la diversité des activités et des ressources que présente le squat sur un territoire circonscrit. Ils produisent simultanément des expériences à différentes échelles et nourrissent des réseaux qui permettent la subsistance et le renouvellement du « squat ». Dorénavant, nous parlerons donc du “squat” sans guillemets, car nous nous sommes éloignés du sens commun de la notion de “squat” en le définissant au travers d’une dimension historique, théorique et pratique.

## II : Le Squat comme pratique alternative dans la fabrique de la ville

Après nous être entendus sur une définition commune du squat, nous nous engagerons dans un travail permettant de situer cette pratique dans le champ de l'architecture. Pour cela, nous mettrons le squat au regard d'une pratique légitimée par le champ de l'architecture, comme modalité vertueuse dans la fabrique de la ville. Il s'agit des collectifs et associations d'architectes, au cœur du travail de recensement publié en 2018, sous le nom de "L'hypothèse collaborative". Nous étudierons l'objet du squat comme modalité aux pratiques de "commoning"<sup>84</sup>, qui se développent et se diffusent dans le contexte des politiques néolibérales. Les collectifs d'architectes que nous étudierons seront également identifiés comme des acteurs interrogeant la notion de "commun"<sup>85</sup> et la mise en place de "commoning".

Nous postulerons que les pratiques des collectifs d'architectes et des squats présentent des similarités, tant dans leurs aspects techniques, que dans leur volonté de bouleversements paradigmatiques, autour de solutions architecturées et collaboratives. Enfin, nous nous engagerons dans l'analyse des limites marquant une rupture entre ces deux modèles, en questionnant les raisons qui évincent le squat du champ de l'architecture. Il sera alors question d'observer des processus d'utilisation d'espaces vacants portés par des politiques publiques.

---

84 Le "commoning" étant la mise en pratique de la notion de "commun" ou "common"  
Festa, D. (2016). Les communs urbains. L'invention du commun. Revue Tracés, #16, 233–256. <https://doi.org/10.4000/traces.6636>

85 "Pour la majeure partie des définitions provenant de la littérature internationale, trois éléments principaux sont au cœur du concept de commun : les ressources communes entendues comme objets, espaces matériels et immatériels, indépendamment de leur appartenance publique ou privée ; l'activité de commoning (les pratiques de mise en commun) ; et les communautés (appelées commoners) impliquées dans la création et la reproduction des biens communs, dont l'existence s'inscrit dans un rapport de réciprocité directe (Benkler, 2003 ; De Angelis, 2007 ; Marella, 2012 ; Exner et Kratzwald, 2012 ; Helfrich et Haas, 2009 ; Dellenbaugh et al. éd., 2015). David Harvey (2012) parle plus largement de rapports sociaux malléables et instables liés à un environnement physique et historique déjà existant ou à créer (Dellenbaugh et al. éd., 2015). De même, nous retrouvons dans toutes ces définitions une relation entre sujets et entre sujets et environnement, qui peut tout aussi bien s'appliquer aux espaces, aux services et aux biens urbains. La ville peut d'ailleurs faciliter aussi bien que freiner la mise en commun : d'un côté, la diversité et la densité créent un champ fertile pour mobiliser les personnes et tester de nouvelles stratégies sociales. D'un autre côté, l'anonymat, l'indifférence et l'individualisme propres aux styles de vie urbains peuvent fonctionner comme des obstacles non négligeables à de tels processus de commoning (Borch et Kornberger éd., 2015)." (Festa, 2016)

## **A. Les associations et collectifs d'architectes, des pratiques alternatives étudiées dans le champ de l'architecture**

On assiste aujourd'hui à une crise indéniable des métiers de la fabrique urbaine, un constat partagé par les professionnels expérimentés et par les jeunes architectes qui peinent à trouver du sens dans leur discipline. C'est donc au travers de pratiques réinventées que les architectes doivent faire face aux enjeux économiques et écologiques contemporains. « Ces pratiques bousculent la conception linéaire de la fabrique de la ville, où chacun, du propriétaire foncier à l'utilisateur, en passant par l'aménageur, le promoteur, l'investisseur exerce ses compétences, les unes après les autres. Cette mécanique adaptée à l'extension urbaine sur le domaine agricole que la forte plus-value et la faible complexité opérationnelle ont transformé en un outil d'une efficacité remarquable dans la croissance urbaine d'après-guerre. Aujourd'hui, la nécessité de construire, la « ville sur la ville » rend ce modèle obsolète »<sup>86</sup>. C'est dans ce contexte, que des collectifs et associations d'acteurs pluridisciplinaires ont vu le jour pour apporter un regard neuf et nécessaire sur la fabrique de la ville.

### **a. La genèse des collectifs d'architectes**

Dans un premier temps, il convient de retracer l'histoire de ces dits collectifs ; du contexte de leur apparition, jusqu'à leur forme contemporaine. Ces collectifs prennent forme dans une volonté de penser la fabrique de la ville en dehors des normes de la profession, tout en s'appuyant sur les travaux des sciences humaines et sociales des années 70 (Henri Lefèvre, Michel Foucault, Michel de Certeau, Guy Debord, Gilles Deleuze, Felix Guattari, Hakim Bey)<sup>87</sup>. Dès lors, le projet n'est plus seulement pensé au travers d'un rapport esthétique, mais au sein d'un environnement social et spatial. « À travers les enquêtes sur les usages, menées dans le cadre de la recherche architecturale et urbaine, l'expression de la forme n'est plus seulement esthétique, elle apparaît également comme l'expression des rapports de forces engagés dans la production de l'espace dont les usagers sont parties prenantes (Ringon, 1998). Formes spatiales et formes sociales sont ainsi mises en relation, interrogeant fortement l'autonomie de l'œuvre architecturale. À la suite de Michel Foucault à propos de l'espace asilaire et psychiatrique, Christian de Montlibert écrit par exemple que « les formes de l'espace sont « comme l'expression métonymique de l'action visée par les groupes sociaux qui en ont reçu le mandat et comme l'expression métaphorique

---

86 Rollot, M., & Georges, A. (2018). L'hypothèse collaborative : conversation avec les collectifs d'architectes français.

87 Busbea, L. (2007). Review : Les architectes et mai 68, by Jean-Louis Violeau. *Journal of the Society of Architectural Historians*, 66(1), 123-125. <https://doi.org/10.1525/jsah.2007.66.1.123>

des représentations de la société et des formes de domination qu'ils y tentent d'y faire prévaloir » (de Montlibert, 1995) ». <sup>88</sup> Ces projets prennent également racines dans des références architecturales. « [...] on peut tout de même signaler l'œuvre de Lucien Kroll, « anarchitecte », qui a développé « l'architecture participative », celle d'Hassan Fathy, architecte égyptien dont le travail fut connu en France avec sa publication « Construire avec le peuple » (1970) défendant l'accompagnement de l'autoconstruction, et celle de Yona Friedman évoqué par Michel Ragon dans son ouvrage « L'architecte le prince et la démocratie » (1977). » <sup>89</sup>

Le mouvement des collectifs et associations d'architectes fait suite à la restructuration de la profession d'architecte initié lors de la réforme des Beaux-Arts de 1967 à 1969 et de la crise de l'emploi qui débutera dans les années 80. Le métier d'architecte semble donc se trouver pris dans un étau, entre d'un côté une volonté de bouleversements paradigmatiques et de l'autre une précarisation de la profession. « Les années 90 constituent un “moment” où se cristallisent des tensions alors que le star-système est en train de s'instituer dans le champ de l'architecture. Après le bouillonnement des années 70, la création des CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), l'espérance de voir se généraliser les ateliers publics d'architecture, la fonctionnarisation ou encore un modèle d'enseignement à la fois professionnel et universitaire, on assiste à un retournement historique. La gauche arrivant au pouvoir, conforte finalement l'Ordre des architectes dans ses fonctions et contribue à canoniser en quelque sorte le modèle de l'architecte auteur (aujourd'hui, on dirait en son nom propre) ». <sup>90</sup>

C'est à partir de ce constat que l'architecte et sociologue Elise Macaire, spécialisée dans le « renouvellement des pratiques dans le champ de l'architecture », identifie chronologiquement quatre périodes qui segmentent l'histoire de ces collectifs. <sup>91</sup> La période de 1990 à 1994, correspond à la création des premiers collectifs et de la définition des revendications “anti-star-système” et réformistes. Celle allant de 1995 à 1998, précise les pratiques des collectifs. Quant aux périodes de 1999 à 2001 et post 2000, elles marquent le « pic du millénaire » avec la création de treize collectifs et la « confirmation du mouvement ». Elles marquent un établissement durable de ces pratiques dans la fabrique de la ville et dans la définition du métier d'architecte.

---

88 Macaire, É. (2015). « Collectifs d'architectes. Expérimenter la coproduction de l'architecture ». <https://shs.hal.science/halshs-01633990/>

89 (Rollot & Georges, 2018) p.30

90 (Rollot & Georges, 2018) (Elise Macaire) p.17

91 Macaire, E. (2012, December 19). *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques : recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*. <http://www.theses.fr/>  
<https://www.theses.fr/2012PEST1179>

L'apparition de trois collectifs, les « pionniers », « Action Group Gleisdreieck » (en Allemagne), « Ne Pas Plier » et « Arpenteurs » (en France) sont à l'origine du mouvement des collectifs. Ils permettront de définir les caractéristiques du mouvement, soit un intérêt pour la co-production avec les habitants, la participation citoyenne, l'intervention artistique, l'auto-construction dans l'espace public, et l'approche éducative et pédagogique. Ces notions sont notamment mises en place au travers de l'occupation, faisant écho avec la pratique du squat. « En 1996, un collectif est formé à Londres par des artistes et des architectes ; il s'appelle Muf et « conçoit des « projets durables stratégiques » qui cherchent à inspirer un sens d'appartenance aux usagers à travers la pratique de l'occupation.<sup>92</sup> »

De plus, les collectifs d'architectes et les acteurs du squat, ont comme point commun de construire leurs projets autour d'une convivialité festive, ce qui permet, dès lors, à ces différentes pratiques de se lier. « Malgré les singularités qui distinguent les collectifs les uns des autres, un caractère commun semble se dessiner. Ils partagent avec les pionniers les sens du détournement, de l'humour et de la fête. Cela se traduit souvent par des actions artistiques ou festives dans l'espace public. Mais surtout la participation et l'implication des habitants est le principal moteur des actions, les activités éducatives et pédagogiques venant en complément, et on pourrait dire, en renfort de cette dimension. » On peut dès lors citer comme collectifs adeptes de ces pratiques, BazarUrbain, NotreAtelierCommun, Public Works, Raumlabor, Destination patrimoine et Syn.

Ces modes d'actions semblent permettre à ces acteurs d'agir au sein de monde professionnel tout en opérant sur un plan militant, sans pour autant rompre un dialogue nécessaire avec les décideurs politiques et économiques. Les collectifs se forment régulièrement dans les écoles d'architectures, à partir de groupement d'étudiants, de jeunes architectes, auxquels s'ajoutent des architectes à la retraite. « Parmi les collectifs créés dans les années 2000 en France, certains l'ont été par exemple par des architectes arrivant en fin de carrière. La retraite apparaît alors comme une deuxième vie, impliquée professionnellement mais de façon associative. C'est le cas par exemple de Bernard Kohn qui a créé La manufacture des paysages en 2002. »<sup>93</sup>

Un socle commun avec la pratique du squat semble se dessiner, puisque ces dernières se dotent d'une revendication à «vivre autrement». Elles constituent le

---

92 Cette citation vient du site de l'exposition «Urbanités inattendues». Exposition réalisée et présentée par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, en partenariat avec l'AERA, et la collaboration du Centre Canadien d'Architecture (CCA) de Montréal. Commissaire scientifique: Enrico Chapel. 5 mars – 4 juin 2011, Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville, Toulouse. <http://urbanites-inattendues.over-blog.com>.

93 (Rollot & Georges, 2018) p.29

cœur de la contestation des grands projets urbains, symptôme d'une politique urbaines délétère sur le plan social et écologique. Les collectifs d'architecte mettent alors en exergue les déficiences inhérentes à la fabrique de la ville. Cependant, les collectifs à la différence du squat, empruntent une voie legaliste. Ce qui explique qu'ils soient d'avantage légitimés, mais probablement moins radicaux. « Ni soumises, ni totalement opposées aux grands propriétaires fonciers, aux collectivités territoriales, aux services de l'État, aux aménageurs et investisseurs, ces initiatives collectives traduisent plutôt un ensemble de nouvelles possibilités d'actions et de nouveaux regards sur l'existant [...] » De plus, les collectifs doivent travailler en prenant en compte la question de la pérennisation. Cela tend souvent à essouffler leur démarche militante initiale.

Il faut noter que ces collectifs ont pu avoir un effet durable sur la politique de la ville puisque leurs actions ont permis une ouverture du cadre de la commande à de nouveaux marchés avec l'apparition de l'AMI (l'Appel à Manifestation d'Intérêt), de l'APUI (Appel à Projet Urbain Innovant) ou de l'AOT (Autorisation d'occupation Temporaire). « Cette même période connaît des avancées réglementaires importantes et qui vont progressivement construire le cadre d'une commande publique au moins pour les démarches participatives. Elle passe par la diffusion du développement durable et de l'incitation à l'implication des populations dans les démarches de transformation territoriales : loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (1999), la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU, 2000) et la loi relative à la démocratie de proximité (2002).[...] Ces évolutions institutionnelles donnent en quelque sorte le « la » d'une nécessaire évolution de la fabrication de la ville en favorisant les expertises d'usage et l'implication citoyenne. » (Journées d'architectures à vivre, 123 Architectes, Plan pour les arts à l'école, Classes à Projets Artistique et Culturel, création du prix citoyen UNSFA) »

## **b. Chronologie des Collectifs et des pratiques**

Les années 2000 constituent un moment d'effervescence pour les collectifs d'architectes et pour les pratiques qu'ils ont fait apparaître. De 2001 à 2003, les collectifs (Didactica, Encore Heureux, G.L.A.S, Blok Laboratorio urbano, Rotorrr, AAA) font projets aux travers des premières démarches expérimentales impliquant la participation citoyenne et les démarches collaboratives. Dans un objectif de reconnecter la pratique de l'architecture à une certaine réalité spatiale, ils cherchent à questionner l'échelle du projet, et sensibiliser à l'espace urbain. Leur pratique se traduit donc par des projets qui interrogent leur environnement

proche, tout en permettant une participation habitante. Naturellement, ils s'orientent vers la fabrique de mobilier urbain, l'organisation de projets culturels ou la sensibilisation à l'agriculture urbaine<sup>94</sup>. Leurs pratiques, sont dès lors situées dans les espaces sous utilisés de la ville et se déroulent souvent directement dans la rue ou au travers d'occupations temporaires. En 2003, Les collectifs le Cabanon vertical, EXYZT, De l'Air à Crest, Recetas Urbanas vont d'ailleurs principalement s'orienter vers l'installation et la fabrication dans l'espace public. Ces collectifs du début des années 2000, se caractérisent alors par leurs approches critiques des usages et de la production urbaine, par le biais une implication citoyenne. "L'année 2001 voit la création de nombreuses structures. L'Atelier d'Architecture Autogéré (AAA) est fondé à Paris par des architectes en collaboration avec des "artistes, étudiants, chercheurs, retraités, politiques, chômeurs, militants, habitants et tous usagers concernés". Ses projets les plus connus sont Ecobox et l'Agrocité [...]"<sup>95</sup>.

Bien que les démarches de ces collectifs soient expérimentales, elles tentent de s'inscrire dans une production durable de la fabrique de la ville, soulevant la question de la pérennité de ces organisations. Elles sont donc à la recherche de professionnalisation. Dans le cas d'Encore Heureux, leur pratique était initialement divisée en deux volets. « [...] ayant d'un côté une pratique alimentaire avec les images 3D et de l'autre une pratique de projets autonomes, plutôt artistiques et éphémères au début. » Ce n'est qu'en 2005, que le collectif devient une SARL après avoir gagné le prix des Nouveaux Albums de la Jeune Architecture, faisant croître leur notoriété et leur légitimité en tant qu'Architecte. Ce moment marque leur inclusion dans le champ de l'architecture, transformant le collectif Encore Heureux en une agence d'une vingtaine de personnes. Le collectif réalisera également de nombreuses conférences dans des écoles d'architecture, un marqueur de leur inscription durable dans le champ de l'architecture.<sup>96</sup>

L'utilisation consciencieuse des matériaux intégrée dans la démarche des collectifs prendra à partir de 2005 plus d'importance. De nouveaux acteurs (APAU, Bellastock, Rotor, Meike SCHALK et Apolonija SUSTERSIC, L'Observatorio Metropolitano, Le Sharrow community, IYO, PEROU) proposeront des expertises sur le réemploi et l'auto-construction. Bellastock mène sa sensibilisation sur le réemploi en perdurant la tradition des événements festifs, caractéristique des collectifs d'architectes et du squat. Pour cela le collectif organise depuis 2006 des festivals. « Il y a deux volets au festival. Un premier

---

94 Encore Heureux. (n.d.). Herbes folles | Encore heureux. [http://encoreheureux.org/projets/herbes-folles/?sort\\_order=date+asc&sft\\_etat=construit](http://encoreheureux.org/projets/herbes-folles/?sort_order=date+asc&sft_etat=construit)  
95 (Rollot & Georges, 2018) p.22

96 Conférence de Mélanie Bouissière, architecte dans le collectif Encore Heureux. (2022, October 17). ENSA Toulouse. <https://www.toulouse.archi.fr/fr/actualites/conference-de-melanie-bouissiere-architecte-dans-le-collectif-encore-heureux>

volet pose la question de la stratégie transitoire dans l'urbanisme, c'est-à-dire la façon dont on peut donner des impulsions et préfigurer quelque chose. Il s'agit de lier les lieux aux enjeux passés et futurs, ce que nous appelons «la ville sur-mesure». Le deuxième volet c'est une partie beaucoup plus opérationnelle, qui concerne la collecte des matériaux, leur préparation, leur mise en œuvre, leur redistribution ou leur recyclage. L'expertise Bellastock, c'est ça. C'est ce qui a professionnalisé en premier lieu l'association. ». En 2023, Bellastock organise le festival « Cite Apprenant-e » qui invite par le « faire », à des nouvelles pratiques alternatives dans les écoles. Cet événement est un exemple des partenariats qui se multiplient entre l'enseignement de l'architecture et ces collectifs.

On peut également citer d'autres collectifs des années 2000, aux démarches comparables à celles citées précédemment comme Zoom, Saprophytes, Cochenko, L'Office of unsolicited architecture, Ctrl+Z, LALCA, ANPU, POLAU, Collectif etc, Carton Plein, YA+K, Mit, les Marchands de sable, Atelier Flexible, Constellation(S), le Quatorze, Collectif 2-4. Enfin en 2013, les collectifs Yes we Camp et Plateau Urbain marquent l'apparition d'une nouvelle pratique, déjà amorcée par le passé, celle de la valorisation d'espaces vacants. Ces collectifs et associations d'architectes ont permis de faire émerger de nouvelles pratiques et modalités à l'exercice de la profession. Des activités autrefois marginales, sont aujourd'hui inscrites dans un cadre professionnel. Cette caractéristique permet de distinguer les pratiques des collectifs de celles du squat, en introduisant l'un plutôt que l'autre dans le champ de l'architecture.

### **c. Le squat comme situation spatiale**

La notion de « situation spatiale » introduite par Enrico Chapel, Architecte et Docteur de l'Université de Paris 8, permet de faire état de la distinction entre une production architecturale ou urbanistique classique, à celle des collectifs et associations d'architectes. Elle se définit par la mise en place d'«ambiances collectives et momentanées de la vie urbaine, pour sensibiliser les publics à la définition du cadre de vie, inspirer une nouvelle façon de faire et, plus largement, questionner l'urbanité contemporaine. [...] Les marches urbaines, le jardinage et le jeu, les événements festifs et culturels, les rassemblements politiques, les installations architecturales, scéniques ou artistiques issues des toutes ces actions, constituent, dans leur ensemble ce qu'on peut nommer une pratique de situations spatiales.»<sup>97</sup> L'architecte compte cinq points caractéristiques d'une « situation spatiale », que nous examinerons en comparaison avec la pratique du squat pour déterminer si elle en fait partie.

---

97 (Rollot & Georges, 2018) p.11

En premier lieu, la définition d'une situation spatiale « [...] réside dans le caractère qu'elle instaure avec le négatif de la ville. Ses agents investissent couramment des terrains inutilisés ou sous-utilisés, des territoires au rebut : friches industrielles, espaces délaissés, quartiers défavorisés, squelettes des bâtiments abandonnés. [...] Mais les aménagements collectifs dont il est question ici montrent qu'ils contiennent des choses essentielles à la vie urbaine et que le mélange de vacuité, d'étrangeté, de délaissé et d'abandon (cette sorte d'indétermination nichée entre deux destinations reconnues) constitue leur véritable richesse. » La pratique du squat est inhérente à cette fabrique de la ville par le négatif, puisqu'il s'agit là d'occuper des bâtiments vacants.

Ensuite, c'est le caractère éphémère de ces interventions qui définit le deuxième aspect d'une pratique spatiale. « La durabilité de l'architecture n'est pas une préoccupation majeure de leurs promoteurs. Par contre, la dynamique des rapports humains et des ambitions que les aménagements spatiaux ont su susciter au sein de la communauté locale qui les a accueillis, peut offrir un intérêt plus pérenne par-delà les installations architecturales vouées à disparaître. De ce fait on parle d'urbanisme temporaire. Le caractère éphémère des installations et des pratiques qui s'y déroulent, la concentration et la densité des gestes et des actions, ont comme conséquences d'altérer le temps de la ville ordinaire, celui même que nous pratiquons au quotidien en tant qu'individus lorsque, dans l'espace urbain, nous nous déplaçons, nous travaillons, nous nous abritons ou nous nous consacrons à nos loisirs programmés ou convenus. » Les dynamiques sociales et le caractère éphémère sont inhérents au squat. Ils jouent le rôle de contraintes et d'objectif à atteindre.

La troisième caractéristique réside dans le fait de « [...] parvenir à catalyser pour un certain temps des énergies et des forces, expérimentées ou latentes, pour repenser localement l'expérience urbaine de chaque individu ou groupe d'individus. L'objectif étant d'élargir la possibilité d'épanouissement de chacun. Les situations spatiales se veulent à la fois le produit et l'instrument de comportements nouveaux. En ce sens elles sont "situationnistes". Sans vouloir changer radicalement la société comme le souhaitait Guy Debord, elles agissent pour l'améliorer, en intervenant sur la vie des personnes par des actions appropriées et situées dans l'espace<sup>70</sup>. Ces actions affirment la centralité de l'expérience humaine, du désir de faire, de la motivation personnelle, du partage, et font le pari que c'est dans des situations d'épanouissement vital que les acteurs donnent le mieux d'eux-mêmes, de leurs créativité et inventivité. » La pratique du squat renforce d'autant plus ce caractère que c'est une pratique de l'urgence, il en va donc d'une nécessité parfois vitale de repenser l'expérience urbaine.

Puis, « l'action collective constitue le quatrième élément permettant de caractériser la pratique de situations spatiales. Non seulement parce que ses représentants affirment leur identité de groupes informels, parfois distincts des structures professionnelles opérant dans le marché de la production architecturale et urbaine, mais encore parce qu'ils expérimentent des formules infiniment plus étendues de la pratique collaborative. » Le squat revêt cet aspect au travers de son aspect évidemment marginal, et illégal.

Enfin, le cinquième caractère d'une situation spatiale est « [...] son aptitude à contrecarrer les simplifications d'un système urbanistique soumis aux impératifs de la société de consommation, souvent indifférent aux métissages des cultures et aux pratiques alternatives de l'économie sociale et solidaire : celles de l'écologie, de l'agriculture urbaine, de l'échange, du troc et de la réutilisation, des circuits courts, etc. » L'occupation est un frein aux grands projets urbains, portés par les politiques de la ville, ce qui explique qu'elle ne soit pas tolérée.

La pratique du squat se définit donc comme une « situation spatiale » et constitue une modalité à la fabrique de la ville, fruit d'une médiation sociale et de concertation collective, entre les occupants du lieu, les habitants du quartier, les bénévoles et les administrations de la commune ou de la région. Elle invente des modes de faire en fonction de situations contraintes, et avec des ressources matérielles et humaines données et limitées. « Elles saisissent des occasions et inventent des prétextes, non pour répondre à des besoins formatés à l'avance, mais pour en imaginer des nouveaux. Elles tentent surtout de casser la distinction savante entre espace conçu et espace vécu, en partant de l'idée que pour bien dessiner et concevoir la ville il faut d'abord la vivre et l'expérimenter au quotidien, si possible en compagnie de ceux qui la vivent et l'habitent déjà ».

Mettre la pratique du squat en regard de celle des collectifs nous permet de relever leurs similitudes. Tout d'abord la genèse de ces dits collectifs est largement liée à celle de l'occupation : faire projet est synonyme de penser la ville au travers de ses aspérités, ses contradictions et donc de ses espaces délaissés. La dimension militante de ces organisations est indissociable de leurs processus de conception, qu'il soit affiché ou non, de la même manière qu'il naît d'une collaboration et d'une forme d'expérimentation, parfois recherchée est d'autre fois contrainte par des réglementations ou des mœurs qu'il faut apprivoiser. En ce sens la pratique du squat est une modalité à l'expérience urbaine. D'une part elles sont des îlots dans la ville, elles représentent des réalités alternatives qui laissent place à l'expérimentation. D'autre part, elles sont le reflet des paradoxes et des inégalités liées à la fabrique de la ville. Le squat permet de mettre en lumière des

constituants de l'écosystème urbain. Cependant une différence persiste durablement entre la pratique du squat et celle des collectifs et associations d'architectes. Si l'une est récompensée par des prix et suscite l'intérêt des politiques de la ville, le squat semble être considéré comme un « parasite » à la fabrique de cette dernière et totalement évincé du champ de l'architecture, duquel il ne peut prétendre.

## **B. Le squat : une pratique en dehors du domaine de l'architecture**

Si la pratique du squat présente de nombreux points communs avec d'autres pratiques au cœur de la fabrique de la ville, il nous faut dorénavant comprendre ce qui l'évince du champ de l'architecture. Parmi les collectifs d'architectes cités précédemment, un semble particulièrement proche dans sa manière de faire projet du squat. Il s'agit de la coopérative Plateau Urbain dont l'occupation d'espaces vacants est le centre de l'activité. Nous émettons donc l'hypothèse que mettre la pratique du squat en regard d'occupations tolérées ou encouragées par les politiques de la ville permettra de mettre en évidence ce qui marque la rupture entre ces modèles. Ainsi nous pourrions déterminer les éléments qui font du squat, une pratique décriée.

### **a. Du squat à l'urbanisme transitoire**

L'occupation est depuis les années 2000 une pratique commune en ville, elle prend le nom de « tiers lieu », souvent située dans les friches industrielles, des espaces délaissés de la ville. Avant tout, la réappropriation collective des friches industrielles visait à répondre à la précarité des artistes dans les grandes villes. Elles ont permis, à l'échelle locale, de rassembler de nombreux acteurs culturels et sociaux autour de projets soucieux de l'environnement. Les municipalités se saisissent peu à peu des avantages liés à l'implantation de friches culturelles. Ainsi dans certains quartiers populaires des conventions d'occupation sont signées et le modèle du tiers lieu se légitime. Le terme de tiers lieu se substitue à celui de squat au travers de cette institutionnalisation. Le 59 rue Rivoli et Les Frigos à Paris, ou encore Le Darwin à Bordeaux sont des exemples d'espaces initialement associés à la pratique du squat, qui après avoir été légitimés par la commune au travers de convention d'occupation ont pris le nom de « tiers lieux » ou encore « d'écoquartier ».

On assiste alors à une uniformisation des activités de ces lieux qui s'apparente d'avantage au squat d'activité, qu'au squat d'habitation. L'aspect culturel des

« tiers lieux » efface peu à peu l'aspect contestataire lié à la pratique de l'occupation. C'est en 2010, que les tiers lieux sont totalement intégrés dans les projets de transformations urbaines prenant ainsi le nom d'urbanisme transitoire. « D'un côté, les squats d'habitation, adoptés par nécessité et révélateurs d'un « problème social » ; de l'autre, les squats d'activités, adoptés par conviction et vécus comme moyen d'émancipation. » Certains projets d'occupation transitoire de lieux se réfèrent à cette seconde acception et s'affichent comme la variation « légale et consentie » du squat. S'ils se revendiquent comme des héritiers de ce mouvement, c'est parce qu'ils en retiennent la dimension d'autogestion ainsi que l'objectif de satisfaire des besoins qui ne le sont pas ailleurs. Inspirées du squat ou non, les installations temporaires dans la ville se multiplient. À tel point que le phénomène s'est institutionnalisé sous la dénomination d'« urbanisme transitoire ». »<sup>98</sup>

## **b. Plateau Urbain : exemple d'institutionnalisation**

Si l'occupation a été une des pratiques privilégiées par les premiers collectifs d'architectes, elle est aujourd'hui au cœur de l'activité de la coopératives Plateau Urbain qui travaille à « la création d'espaces d'activités mixtes dans des bâtiments vacants »<sup>99</sup>. Cette forme d'occupation s'inscrit dans un phénomène plus large que l'on appelle aujourd'hui les « tiers lieux » ou « friches culturelles ». Le 11 avril 2016, le journal les Inrockuptibles, publiait un article titré par une question « Faut-il institutionnaliser les squats ? », soulevant la question des modalités d'une utilisation sociale et culturelle des espaces vacants dans un cadre légal. Dès lors la presse comme l'opinion public associent l'action de Plateau Urbain comme un « évolution » légale à la pratique du squat, comme le figurent les articles des journaux, le Socialter dans son titre « Les nouveaux squatteurs » ou encore Télérama, « Grands voisins, Halle Papin, 6B... Et le squat devient fréquentable ».

Les objectifs de Plateau Urbain sont de « Résorber la vacance » et de « servir la création ». Elle tend à rappeler la tension dans laquelle la pratique du squat opère, soit la vacance et le mal-logement. Le travail de Plateau Urbain se saisit donc d'une forme détournée et institutionnalisée de la pratique du squat pour valoriser un patrimoine vacant. Cette forme d'institutionnalisation permet dès lors une sécurité pour les acteurs hébergés, d'abord car les actions sont contractualisées, mais aussi car les activités sont a priori pérennisées. En effet, elles pourront trouver aisément de nouveaux lieux et être accompagnées lors de phases de

---

98 Cordonianu-Thibault, P. (2011). Florence Bouillon, Le squat : problème social ou lieu d'émancipation ? Lectures. <https://doi.org/10.4000/lectures.5259>

99 Plateau Urbain | urbanisme transitoire & immobilier solidaire. <https://www.plateau-urbain.com/>

transitions par Plateau Urbain. Enfin, cela permet de créer des nouveaux marchés, économiquement plus abordable dans lequel les associations peuvent s'insérer et proposer leurs services.

C'est de 2011 à 2018, que l'ancien Hôpital Saint-Vincent-de-Paul à Paris est confié par l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) à l'association Aurore pour y implanter des centres d'hébergements d'urgence et des services associatifs. Après que le conseil de Paris ai concédé l'aménagement de l'espace à la Société Publique Locale d'Aménagement Paris Batignolles Aménagement, des travaux de rénovation et de sécurisation commencent en 2015. À la même date, les associations Yes we Camp et Plateau Urbain se joignent au projet, transformant le site en une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) appelée "les Grands Voisins", en coopération avec la mairie du XIV. L'opération devient un exemple de réussite pour « le modèle de l'urbanisme transitoire ». L'association Plateau Urbain sera Lauréate du Grand Prix de l'urbanisme en 2016.

Ce processus d'institutionnalisation du squat est permis par la capacité des acteurs comme Plateau Urbain à renouer un dialogue jusqu'ici coupé entre les squatteurs et les propriétaires. Il nous faut donc questionner ce qui permet de rouvrir ce dialogue.

### **c. Limite de l'institutionnalisation**

Le film « Antisquat » de Nicolas Silhol au travers d'une fiction dystopique, présente l'entreprise "anti-squat". Cette dernière se fait confier des locaux vacants, d'anciens bureaux d'une entreprise en restructuration économique. Pour éviter que ces locaux ne soient occupés par des "mauvais squatteurs", l'entreprise loue les locaux à bas prix à des personnes précaires sous divers conditions qui entretiennent leur misère. Les propriétaires qui ont mandaté l'entreprise « Antisquat » sont alors protégés d'une occupation indésirable, alors que dans le même temps leur propriété est entretenue, tout en bénéficiant d'une valorisation symbolique pour un acte « sociale et écologique ».<sup>100</sup>

Au travers de cette fiction, on aperçoit un des premiers éléments qui explique l'établissement d'un dialogue entre les occupants temporaires d'un bâtiment vacant et son propriétaire. Elle naît de la peur des propriétaires de voir leur lieu occupé, une inquiétude confirmée par Dickel Bokoum, chef de projet pour la Belle friche, un acteur important de l'urbanisme transitoire. : « La crainte est très prégnante chez les propriétaires fonciers du squat ou de l'occupation non-désirée

---

100 Silhol, N. (Réalisateur). (2021). *Anti-Squat Film*.

ou non-dialoguée. L'idée est de favoriser une appropriation choisie »<sup>101</sup>. Au-delà de la fiction plusieurs exemple figure cette situation d'occupation contrôlée, notamment la Prairie du Canal à Bobigny. Igor Babou, professeur à l'Université Paris Diderot explique : « A l'origine, il y avait des Roms installés dans l'ancienne usine de mobylettes juste à côté de l'actuelle ferme. Les flics les ont virés. Puis, le propriétaire foncier a immédiatement lancé un appel d'offre pour la création d'une friche urbaine afin de maintenir à distance les Roms. »<sup>102</sup> L'intervention des acteurs de l'urbanisme transitoire a donc trois qualités pour les propriétaires : une occupation contrôlée, l'économie de frais de gardiennages, et enfin une valeur symbolique écologique et solidaire.

Une autre caractéristique affichée par Plateau Urbain est la création d'un nouveau marché économique plus abordable dans lequel les petites entreprises et associations peuvent se développer. C'est le cas du projet Coco Velvet, piloté par L'État, Yes We Camp, Plateau Urbain et le Groupe SOS, dans une stratégie de régénération urbaine. Ce Projet a fait l'objet d'une étude réalisée par Sébastien Delfavero, dont il analyse l'accaparement d'un discours "social et écologique" au service d'un projet économique. « Coco Velten adhère complètement à la conception de la « cité par projets » et participe pleinement à la revitalisation permanente du capitalisme qui repose sur l'appropriation et le retournement des critiques dont il est l'objet. [...] Coco Velten poursuit un objectif de développement économique en offrant aux jeunes pousses la possibilité de se faire une place sur le marché (marché économique, marché public, marché de l'art, marché de l'emploi...) en défrichant des espaces urbains pour les ouvrir au marché. Dans ce contexte, la dimension sociale n'est qu'un prétexte qui permet d'offrir du sens aux participants, de répondre aux détracteurs et de capter des financements. [...] Sa structure faiblement hiérarchique, souple, non limitée par des frontières tracées a priori (Boltanski et Chiapello, 2011) joue subtilement avec les aspirations libertaires et égalitaires d'une génération de jeunes diplômés issus pour leur majorité du monde académique, et avec la nécessité pour cette catégorie de se faire une place dans des secteurs hautement concurrentiels. »<sup>103</sup>

De plus ce parallèle avec l'occupation, bien qu'il ait le mérite d'ouvrir des débats sur la thématique de la vacance, terni plus que jamais l'image de la pratique du squat. C'est que nous explique Arthur Bel lors de notre entretien : « [...] quand on commence à créer un cadre institutionnel pour rendre l'occupation possible, ça a des vertus : ça le rend accessible, ça le rend socialement plus acceptable. Mais

---

101 Libot. G. (2022). Les tiers-lieux et friches culturelles : qu'est-ce qui cloche ? – Le Chiffon. URL : <https://www.lechiffon.fr/les-tiers-lieux-et-friches-culturelles-quest-ce-qui-cloche/#easy-footnote-bottom-9-788>

102 Libot. G. (2022)

103 Delfavero, S. (2022). L'urbanisme transitoire : carewashing ou jeu de dupes dans la fabrique de la ville ? Cairn.info. <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2022-2-page-112.htm&wt.src=pdf>

quelque part, ça vient aussi prendre la place de ce qui existait avant et ça délégitime le squat. On se dit : pourquoi le faire illégalement en enfonçant des portes puisque on est autorisé à le faire, à les occuper pas cher. Le squat est pris dans cette tenaille, entre d'un côté une récupération et de l'autre une criminalisation. »<sup>104</sup>

La contestation est l'élément moteur à la pratique du squat, qu'elle soit liée au droit au logement ou à celle de vivre autrement. En résumé cette pratique est activée dans un contexte de crise, et d'urgence dans une opposition nécessaire avec le cadre qui la contraint, en l'occurrence les politiques de la ville. Au contraire, Plateau Urbain s'aligne avec les politiques de la ville et permet de faciliter les transformations urbaines. Ils réalisent plusieurs études commandées par des Communes comme Bordeaux Paris ou Lyon et des entreprises publiques ou semi publiques comme SNCF Immobilier, Est Ensemble ou encore L'ANRU. Cependant elle se revendique comme une suite historique à celle du squat, bien qu'elle détourne les valeurs libertaires qui en sont à l'origine. « La légitimité et l'acceptabilité des squats par les institutions, qui jusqu'ici les aidaient à perdurer, se retournent maintenant contre eux non seulement via la marchandisation des « services » qu'ils offrent, mais surtout par le détournement de leur discours par des entreprises à but lucratif. Le caractère consensuel de ces structures qui rassurent élus et propriétaires contribue à leur succès médiatique qui « invisibilise » par la même occasion les acteurs historiques de l'occupation temporaire de locaux vacants. Lors d'une rencontre organisée par des étudiants de la Sorbonne intitulée « Squats artistiques et autres espaces alternatifs de la création », dans le cadre d'un cycle consacré à « la culture et la désobéissance », un membre du Wonder était invité, mais les acteurs plus militants, comme ceux de Jeudi noir ou encore de Droit au logement (DAL), étaient, eux, dans le public et non sur la scène. Finalement l'ensemble des intervenants a dit ne plus se considérer comme squatters ni comme dissidents, et la tension dans la salle témoignait bien de la violence de cette condamnation au silence de la moitié invisibilisée des squats d'activités qu'il aurait fallu inviter à une table véritablement ronde pour organiser un débat plus que nécessaire. »<sup>105</sup>

Le squat apparaît dès lors plus que jamais comme une modalité radicale à la fabrique de la ville et ce car elle se positionne comme une pratique inévitablement contestataire. Elle permet de créer des espaces extraient des marchés, prônant l'autogestion. Cette radicalité se distingue lorsque la pratique du squat est mise au regard des tiers lieux, mais pourrait également l'être face à l'habitat coopérative comme le suggère Arthur Bel. «Ce qui émerge en ville c'est plutôt l'habitat

---

104 Entretien avec Arthur Bel le vendredi 15 septembre à 14h en visioconférence.

105 Bel, A. (2018). Les squats, une alter-urbanité riche et menacée.

Cairn.info. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2018-2-page-79.htm>

coopératif porté par des promoteurs avec une caution sociale, comme “réinventer paris”, où toute radicalité est complètement lissée, chacun dans ses modes de vie tout à fait conventionnelles [...] Je pense que dans un squat il y a une forme de radicalité. [...] Et ensuite, il y a un mélange de public, la confrontation à une altérité sociale et aussi une solidarité face au besoin de se loger. Il y a aussi une sorte de nécessités qui fait ordre pour que les choses tiennent, une solidarité dans le fait de tenir ces lieux.”

Pour résumer, le squat constitue un frein au déroulement des transformations urbaines ce qui le marginalise et l'exclut du champ de l'architecture. Le caractère illégal du squat est alors la caractéristique qui permet à la pratique se restée inscrite dans une démarche contestataire et militante bien que certains squats finissent finalement à se conformer pour perdurer. Pour finir, cette recherche a permis d'inscrire le squat d'abord comme une pratique, puis d'inscrire cette dernière dans la fabrique de la ville. Ce sont ces caractéristiques qui la légitiment à être considéré comme une pratique intégrante du champ de l'architecture. Nous questionnerons donc, dans le reste ce mémoire, le rôle de l'architecte en tant qu'acteur de la fabrique de la ville dans la pratique du squat.

### **III. Appréhender le métier d'architecte autour du squat**

Au travers d'entretiens réalisés avec trois acteurs de la fabrique de la ville, nous tenterons d'appréhender le métier d'architecte autour de la pratique radicale qu'est le squat. Cette démarche se veut d'être exploratoire. Elle cherchera à questionner le rôle qu'un professionnel peut jouer au sein d'un environnement non réglementé et marginal, en opposition au cadre normatif stricte qui régit habituellement la fabrique de la ville.

#### **A. Présentation de la méthode d'enquête et des profils des enquêtés**

Les entretiens<sup>106</sup> d'une heure réalisés sont des échantillons exploratoires n'ayant aucune finalité représentative. En effet, la qualité de l'échantillon repose sur la forte disparité des profils et de points de vue des enquêtés. Les quatre acteurs sont Frédéric Denise se définissant comme un architecte décroissant, Arthur Bel architecte dans l'agence du Rouget, lauréate du Prix d'architecture en 2020 et deux salariés de l'association Les compagnons Bâisseurs, architectes et anciennement occupants d'un squat. Cette association accompagne des habitants en situation précaire dans la rénovation de leur habitat.

##### **a. Frédéric Denise : architecte de la décroissance**

Frédéric Denise est un architecte de l'agence Archipel 0, prônant une architecture radicale et décroissante dans la ville du Havre. Sa démarche se caractérise une importante implication citoyenne, au travers de chantier participatif, mettant en avant des principes tel et le réemploi. La relation que le projet entretient avec son environnement humain, social ou naturel en est la caractéristique principale. Elle met en avant des principes "bioclimatiques", favorisant le réemploi et les ressources et réseaux locaux. L'agence est en partenariat avec l'association PERMAC, une plateforme de réemploi mettant en réseau les acteurs locaux et les gisements de ressources.

---

106 Nous avons placé en annexe le guide du questionnaire d'entretiens, qui nous a servi de modèle pour réaliser les différents entretiens. Certaines thématiques ont été plus approfondies en fonction des relations que les enquêtés entretenaient avec le squat, et leur pratique architecturale.

Le projet du Hangar 0 est la matérialisation du principe de décroissance au sein d'un projet d'architecture. Elle tente de faire projet autour d'un principe politique radical qui s'apparente aux principes militants et contestataires portés par la pratique du squat.

*« Est que tu fais un lien entre l'objection de croissance et le squat ?*

Je fais un parallèle très étroit entre l'objection croissance et l'anarchisme même si les objecteurs de croissance ne vont pas forcément se reconnaître politiquement dans l'anarchisme, mais en tout cas, ça me paraît évident. [...] On ne peut pas défendre la décroissance sans défendre le droit au logement. » (Frédéric Denise)

## **b. Arthur Bel : architecte et urbaniste à l'atelier de Rouget**

Arthur Bel est architecte au sein de l'agence du Rouget dirigé par Simon Teyssou, qui se distingue par une approche sensible de l'aménagement du territoire, soucieuse de l'environnement. Avant d'intégrer cette agence il sera engagé dans des associations et militera au sein de squats franciliens, notamment le GroBat. C'est autour de ces deux pratiques que se constitue son discours sur la radicalité du squat, permettant de questionner les différents modèles de l'habitat participatif.

*« Qu'est-ce que t'évoque le squat et quelle est ton expérience du squat ?*

Je me suis intéressé au squat parce que je m'intéressais à l'habitat participatif [...] De l'habitat coopératif au squat, la question étant de se dire l'habitat coopératif a souvent du mal à sortir, c'est long, c'est extrêmement lourd d'un point de vue juridique. Quand on enlève tout ça et qu'on fait les choses de manière différente, enfin juste des personnes un lieu, on voit comment les choses se jouent autrement que "moi je paye tant, donc j'ai tant de mètres carrés..." si on retire le critère un peu "argent" ce qui reste et comment ça s'organise. C'était mon Interrogation initiale. Du coup je me suis rapproché d'un squat [...] Et l'idée, c'était une forme de curiosité de voir comment ça se passe. Après cette expérience-là fait qu'aujourd'hui, moi je vois le squat comme étant disons une sorte de lieu d'alternatif, donc de modèle possible quand on enlève justement tout le cadre normatif juridique et économique de comment on peut partager de l'espace pour son groupe. [...] Et ça, je trouve ça intéressant parce que ça apporte un contrepoint justement à certains projets qui peuvent avoir des prétentions écologiques ou sociales etc... Mais qui au final on fait le calcul ce soit du bilan carbone même des modes de vie qu'ils hébergent ou

justement leur accessibilité sociale sont ni si écologique que ça ni sociaux. » (Arthur Bel)

Sa présence dans l'Atelier du Rouget permet de mettre en exergue la radicalité du squat face à la radicalité symbolique affichée de l'agence.

*« Aujourd'hui, dans ton travail en agence, est ce que tu vois une continuité avec cette forme de radicalité du squat ?*

Même si c'est une agence qui est intéressante du fait de son ancrage en milieu rural, et ça ouvre des possibilités de faire des choses [...] il n'y a pas cette concurrence et cette sur-spécialisation des agences en métropole. Donc ça ouvre des possibles. Et qu'on travaille avec peu de moyens pour des communes qui ont peu de moyens c'est chouette de maintenir une exigence du dessin dans ce cadre-là. C'est ça la vertu de l'atelier. Mais cependant [...] moi je ne dirais pas que c'est une agence radicale après tout ce qu'on a pu évoquer précédemment. C'est une agence qui est intéressante, parmi les agences disons conventionnelles, c'est une de celles qui est intéressante dans ce qu'elle dessine, sur la mentalité de ce qu'elle fait, [...] mais c'est à côté si j'ai des choses un peu plus militantes à faire. [...] Depuis que je suis à l'agence je me suis déplacé de l'architecture vers l'urbanisme, ça fait trois ans que je fais plutôt de l'espace public, et de l'étude urbaine. Dans le cas de ses études urbaines, ça peut être intéressant dans certaines communes, justement plutôt que faire des lotissements, de réserver un terrain vers l'habitat participatif ou des choses comme ça. Mise à part, dire ça, pas grand-chose, et c'est ne pas aller très loin. Pour moi c'est un peu le mieux qu'on puisse faire dans un cadre conventionnel. Ce qui est aussi une posture politique au niveau national qu'ont eu les Verts pendant longtemps. C'est à dire que dans un système qui ne va pas vraiment dans la bonne direction, c'est intéressant, d'ouvrir des espaces du possible. C'est ce qu'on fait les verts, en légiférant pour l'habitat participatif. Et je pense qu'à l'échelle locale, on pourrait voir cette forme d'approche politique qui n'est pas d'aller à contre-courant, de forcer un projet radical qui serait dur à porter par des élus, pas forcément accepté par la population, mais de créer des espaces, où quelque chose est possible, dans la limite de ce qui est acceptable : soit c'est du temporaire, soit de l'habitat participatif. [...] Quelqu'un qui appelle l'atelier du Rouget pour dessiner sa maison. En général, ils veulent quelque chose d'un peu chic, mais s'il peut y avoir une optimisation de l'espace, on ne va pas l'inviter à habiter à trente, dans une ancienne ferme. Ce type de projet-là ne nous parvient pas. Et quand moi ils me parviennent via des réseaux, je ne les renvoie pas vers l'agence. Parce qu'en fait il leur faut juste un permis. Et l'intérêt de Simon c'est de tout dessiner, de tenir comme critère

architectural de beaucoup dessiner et, si possible, de suivre le chantier. Ça s'accompagne évidemment d'honoraires qui pour moi sont incompatibles avec ce type de projets qui aurait une forme de radicalité. [...] Donc pour moi c'est maintenant assez fortement décorrélé de mon activité professionnelle, après, ça n'empêche que ce sont des choses qui m'animent dans ma vie personnelle, à côté. Donc des collectifs aux intérêts écologiques, je m'intéresse à ce qu'ils font, ils m'envoient régulièrement des messages pour me dire : « Tiens, des personnes veulent partager une baraque. Est-ce que je peux avoir ton point de vue sur je ne sais pas quoi ? » ou quand des gens me disent « J'ai une maison. On voudrait y habiter. Qu'est-ce que t'en pense si on faisait une extension à trois familles dedans ? » Donc cette sensibilité là je l'apporte dans des missions de conseil totalement informel. Donc pareil des gens qui ont un projet de ressourcerie, donc ça m'intéresse de faire du conseil de manière bénévole. » (Arthur Bel)

### **c. Compagnons bâtisseur : acteur des rénovations à Montreuil**

Situé au cœur du quartier de La Noue, cette association propose des chantiers d'auto-réhabilitation Accompagnée, des dépannages pédagogiques, des outils à disposition, ou des initiations au bricolage. Elle permet d'aider les habitants à améliorer leurs espaces de vie à faible coût tout en acquérant de précieuses connaissances en tissant des réseaux d'entraide et en permettant à chacun de pouvoir utiliser des outils souvent onéreux et encombrants. Un des salariés de l'association a habité dans un squat, un autre est architecte nouvellement diplômé en service civique. Leur travail s'articule autour du principe d'auto-réhabilitation accompagné. Il regroupe une approche sociale du projet tout sensibilisant les habitants à avoir une autonomie sur l'entretien de leur habitat. Cette association est financée dans le but d'accompagner les Grands Projets de Transformation urbains.

*« Qu'est-ce que vous évoquez le squat et quelle relation entretenez-vous avec ? »*

Le squat c'est un mode d'habitation et un mode d'organisation qui est de plus en plus compliqué je pense en France, mais qui existe quand même depuis longtemps et qui a une histoire singulière. Puisqu'on a un droit au logement en France qui a permis pendant pas mal d'années d'avoir un mode d'occupation des maisons vides qui permettait quand même d'avoir pas mal de marge de manœuvre face à la justice. Après on a fait un chantier il y a un an et demi au midi du mie, une asso qui a une convention d'occupation avec un diocèse à Montreuil, qui du coup étaient les voisins

d'un squat qui s'appelait la Baudrière. Et du coup il avait une convention d'occupation qu'ils ont eu a posteriori du squat qui a ouvert sur la parcelle juste à côté et c'était un peu une convention en fait que le proprio il a contracté avec cette asso, qui les autorisait tant que le procès n'était pas fini avec la Baudrière de rester sur cette parcelle, de pouvoir faire de l'hébergement d'urgence avec des mineurs non accompagnés. Et en gros on avait un peu connecté avec cette asso, puisqu'il avait besoin de faire une douche. Du coup nous on a pu intervenir chez eux pour faire une douche, on a fait toute l'installation plomberie, un peu de menuiserie et puis le raccordement. » (Compagnons Bâisseurs)

Cette association s'est également associée à l'association Médiatresse également présente sur le quartier pour créer des supports comme des cartes renseignées par les habitants permettant d'éclairer et d'informer les habitants sur les futures modifications dans le cadre du réaménagement Est-Ensemble. D'une part, elle a un rôle de communication pour sensibiliser et informer les habitants sur les rénovations du quartier. D'autre part, les ateliers menés par l'association permettent aussi d'interpeller les politiques locales, sur le manque de prise en compte des habitants lors de tels projets. Cette association se situe parfois dans une contradiction entre les actions sociales qu'elle mène et les ambitions des organismes qui la finance.

« Par exemple y un squat là dans le quartier qui existe depuis plusieurs années. J sais que ce sera un peu compliqué d'aller d'intervenir chez eux par exemple. Qu'est ce qui serait compliqué ? Ils squattent une parcelle qui appartient à l'EPFIF et que dans le cadre de la réhabilitation, l'EPFIF met la pression pour qu'ils partent. Nous on s'inscrit aussi là [...] les bailleurs nous intègre dans cette temporalité. Ce serait un peu faire un double jeu de pouvoir aller là-bas après je pense que ce n'est pas totalement infaisable mais ça demanderait de faire un travail un peu en dentelle [...] pour que ce soit audible. Puisque on a quand même une façade légaliste. On n'est pas une asso militante et on compte sur l'argent public pour marcher. » (Compagnons Bâisseurs)

Cette association est aussi un de ces membre, architecte nouvellement diplômé, actuellement en service civique dans l'association de pouvoir exercer au travers de ce modèle associatif.

*« En tant que jeune architecte, quel sens trouves-tu à travailler avec l'association ?*

C'est mon rapport aux conditions de travail que je trouvais mauvais, avec aucune possibilité de faire changer quoi que ce soit, parce que de toutes

façons les gens ne sont pas syndiqués. Il n'y a aucun pouvoir quand t'es salarié de faire changer les pratiques qui sont tellement ancrées dans la profession depuis toujours. Et donc moi je ne connaissais pas du tout l'asso avant d'aller sur l'agence des services civiques. Des assos qui bossent dans le droit au logement je connaissais le DAL quelques trucs un peu comme la Fondation Abbés Pierre. [...]. Je suis très contente de faire des trucs concrets, apprendre à me servir de trucs, de machines. Ce n'est pas de l'archi pur, mais au fond, il y a moyen aussi d'utiliser les choses que j'ai appris dedans [...] C'est d'ailleurs ce que font les animatrices techniques qui justement avaient cette formation-là. Elles font pas mal de chantiers collectifs. Après c'est des petites interventions, ce n'est pas des échelles aussi grandes que sur lesquels j'ai pu travailler en agence. Mais c'est tout aussi intéressant, voir plus, surtout de rentrer par ce biais du logement et du contact avec l'habitant. Aussi de percevoir l'autre côté, comment c'est perçu, parce qu'en effet, quand t'es archi tu travail, quand tu fais des concours, pour les développeurs urbains, qui font les grands plans. Je trouve que c'est totalement en déconnexion avec les territoires dans lesquels on travaillait, avec les gens qui habitaient là. C'est trop bizarre de dire que c'est des agences de paris qui vont une fois toutes les deux semaines sur le terrain pour apprendre à dessiner des trucs qui vont être là pendant des dizaines d'années. Et puis des échelles de temps aussi font que tu dois rendre des trucs rapidement et tout. J'ai grandi à côté du plateau de Saclay, il n'y a pas de squats là-bas, mais il y avait une ZAD et du coup j'avais des copains qui habitaient dessus. Et c'est vrai qu'il y a un moment où je me disais qu'il y a une incohérence à travailler dans des agences qui font exactement des projets de développement urbain contre lesquels... en fait les processus démocratiques sont du bullshit » (Compagnons Bâisseurs)

## **B. Quel(s) rôle(s) pour l'architecte en squat ?**

Le premier aspect mis en avant lors des entretiens avec les architectes, est le caractère non réglementé du squat, ce qui implique à l'architecte désireux de s'impliquer dans ce cadre de se défaire de sa casquette de professionnel pour devenir bénévole. Cela s'explique par le fait que cette activité est souvent non rémunérée et qu'elle permet à l'architecte de se défaire des responsabilités légales qui pèsent sur lui.

*« Pourrais-tu accepter une mission ou un contrat proposer par un squat ?*

C'est le genre d'exercice que je fais de façon bénévole. Mais pourquoi pas évidemment. [...] Ça me paraît sein la notion de contrat, c'est quelque chose qui lie les différentes parties. Ça ne s'inscrit pas forcément dans une démarche marchande, mais en tout cas ça fixe les rôles de chacun. La notion de contrat c'est tout à fait compatible avec une démarche alternative, le fait de poser les choses et de clarifier les devoirs et les droits de chacun. (Frédéric Denise)

*Comment penses-tu que cet aspect légal et administratif puisse se dérouler ?*

Pour moi, je ne vois pas l'intérêt de la légaliser. Pour moi, ça reste en marge, un pas de côté par rapport aux règles actuelles. Donc le fait de contractualiser ça je n'y vois pas de problèmes. Mais par contre s'inscrire dans une démarche qui soit la même qu'un projet ordinaire, ça me paraît beaucoup plus compliqué, puisque t'as toujours une notion de risques, d'assurance. [...] Une entreprise ne peut pas intervenir dans le même cadre ordinaire que pour un projet habituel par rapport aux assurances. Normalement, tu contractualises avec un propriétaire, il y a un propriétaire qui, lui, est responsable du lieu et après il y a la notion de louage d'ouvrage. C'est à dire que pendant les travaux, c'est comme si ça appartenait aux entreprises. En fait le propriétaire, il n'a rien à voir là-dedans, il délègue ça à un maître d'œuvre qui, lui, est le seul à pouvoir donner des ordres aux entreprises. Là on parlerait d'une maîtrise d'ouvrage, donc qui ne serait constituée pas par un propriétaire, mais plutôt par des occupants, qui n'ont pas de statut, ou peut-être une notion d'occupation. Il faudrait vraiment demander un avocat...Le propriétaire, forcément, ne sera pas du tout inclus, dans la géométrie contractuelle [...] Dans la géométrie contractuelle d'habitude tu as le propriétaire, l'utilisateur, l'architecte et les entreprises, figurant dans un contrat qui lie toutes ces gens-là avec des droits et des devoirs et c'est compliqué de faire rentrer des règles administratives, juridiques, légales dans un cadre qui ne l'est pas. » (Frédéric Denise)

*« Y aurait-il un intérêt à contractualiser les interventions de l'architecte dans les squats, de les formaliser d'un point de vue administratif, juridique ou légal ?*

Non je ne pense pas. Je pense qu'au contraire, aller se mouiller professionnellement, avec des questions d'assurance, sur les choses qui sont faites n'importe comment, sans aucun respect de quelques normes que ce soit, je pense que c'est vraiment se tirer une balle dans le pied. Parce que, justement, la vertu de tout ça c'est d'être en dehors de ces cadres-là. [...] il vaut mieux aller complètement du côté de l'informel [...] Être complètement en dehors d'un cadre contractuel. [...], c'est plutôt une forme

de confiance, [...] on est dans une forme de solidarité, quand il faut, une forme de secret. » (Arthur Bel)

Le cadre non réglementé semble contraindre son intervention à un acte bénévole et militant. Aussi trois aspects de son intervention semblent se dessiner, un volet juridique, technique et médiatique.

### **a. Interventions techniques**

Bien qu'il soit difficile pour l'architecte d'intervenir en squat en tant que professionnel, il peut tout de même mettre ses compétences au service du squat. Le premier aspect sur lequel il peut intervenir est l'aspect technique.

*« Qu'est-ce que les architectes à ton avis pourraient apporter à un squat ?*

On peut intervenir aussi de façon beaucoup plus directe, conventionnelle, pour imaginer les petits travaux nécessaires à rendre l'endroit plus adapté, à apporter plus de confort. Pour apporter une répartition juste, parce que ce n'est pas toujours évident lorsque ce sont des locaux qui n'étaient pas des logements avant, ça a pu être des bureaux, des ateliers et ou du commerce. Ça peut ne pas être évident de trouver une place équitable pour chacun. On peut alors apporter des solutions, imaginer des interventions à moindre coût ou à moindre travaux. Généralement, des travaux réalisés en auto-construction. Voilà ce qu'on peut apporter. » (Frédéric Denise)

L'intervention technique, telle que décrite par Frédéric Denise a été éprouvée par la Fondation des Architectes de l'Urgence dans le projet Papillon à Montreuil. Projet en Auto-construction partiel avec les habitants du squat. Elle résonne également lorsqu'il évoque le moindre coût avec sa pratique du réemploi et du chantier participatif.

*« Que pense tu que les architectes peuvent apporter à la construction d'un squat ?*

Je ne suis pas sûr qu'on ait tant de choses à apporter, c'est à dire qu'on peut être de bons bricoleurs, faire de la plomberie, aménager une salle de bain dans un toilette PMR, ou savoir bricoler un peu de l'élec ou faire des meubles. Et pour la question de l'agencement de l'espace, on peut toujours avoir des idées, mais en fait, les gens non-architectes ils se débrouillent déjà très bien [...] ils sont capables de se dire de quoi ils ont envie, de comment ça peut s'organiser et le fait que ça se passe de manière collective, en débats, et qu'il n'y a pas quelqu'un qui porte une parole qui

fasse argument d'autorité parce qu'il serait architecte, dans ce jeu de répartition en fait c'est pas mal. » (Arthur Bel)

L'association les compagnons bâtisseurs intervient ponctuellement en squat ce qui nous donne une perspective d'intervention technique, de surcroît financée par l'état. De plus, l'association dispose également d'un service de prêt d'outils pour l'auto-construction, s'adressant aux riverains et dont les squats ne sont pas exclus.

“Mais en même temps, il y a plein de gens qui ont de plus en plus la volonté d'agir en squat, à Lyon par exemple l'asso intervient plus dans le milieu du squat. Mais visiblement de ce que j'ai compris, seulement sur des lieux conventionnés et via un financement de la métropole, où il y a une grosse sur-occupation et où du coup il y a des travaux d'entretien ou de sécurisation à faire (sécurisation électrique ou des trucs comme ça). Et où en fait, la métropole, a conventionnée des assos pour que le lieu soit un peu pérenne. En fait, ils ont tout intérêt à ce qu'une sécurisation électrique par exemple soit faite, parce que sinon s'il se passe un truc... Il y a un animateur technique dédié au social, il travaille sur les squats. Mais visiblement ils ont trouvé pas mal de limites, donc on va voir comment ça va évoluer. Mais nous on aimerait bien en Île-de-France. Mais on verra. Mais je ne vois pas qui nous donnera de l'argent pour faire ça. D'autant plus là maintenant avec les lois qui passent...” (Compagnons Bâtisseurs)

*« Est-ce que vous pourriez prêter des outils à des squats ? »*

En fait, il y a que les interventions à domicile qui sont un peu circonscrites au quartier. Après tout ce qui est animations, prêts d'outils, conseils, etc, l'atelier est ouvert à toutes et tous. C'est juste que notre capacité à nous déplacer chez les gens, elle est limitée aux gens du quartier. On pourra pas venir faire un chantier chez quelqu'un du bas Montreuil qui habite dans un logement privé un peu dégradé ou bien quelqu'un d'un autre quartier de la Boissière. On ne pourra pas aller chez eux, par contre si ils veulent venir pour nous montrer des photos, demander des conseils, emprunter des outils ou participer à une animation sûrement comment se débrouiller en plomberie ou en électricité. Ils sont tout à fait les bienvenus. D'ailleurs on a déjà prêté des outils à des lieux.» (Compagnons Bâtisseurs)

## **b. Interventions juridiques**

L'un des motifs récurrent qui permet l'expulsion immédiate d'un squat est un arrêté du maire caractérisant un bâtiment comme insalubre et dangereux. La contre-expertise d'architectes peut être un atout pour lutter contre une expulsion. Cette expertise peut être faite en amont de l'ouverture ou pendant l'occupation

pour s'assurer que le bâtiment reste sécurisé. Frédéric Denise est par le passé intervenu dans ce cadre pour défendre la fermeture d'un foyer.

*« Qu'est-ce que les architectes à ton avis pourraient apporter à un squat ?*

Le côté sécurisation. Moi en fait, je suis déjà intervenu, mais ce n'était pas tout à fait à proprement parler un squat. Quoi que ça l'était devenu. C'était Quartier de l'heure à côté de l'agence au Havre, il y avait un foyer, ce qu'on appelait le foyer africain à l'époque qui devait être démolit, [...] était occupé part, des anciens locataires. [...] c'était un foyer africain vieillissant, [...] presque devenu un EHPAD, essentiellement des Maliens et sénégalais. Mais c'était énorme, y avait trois cents chambres avec des locaux communs. C'était il y a une dizaine d'années, et on m'avait demandé d'aider le collectif qui occupait les lieux, en montrant qu'en fait il n'y avait pas besoin de démolir. Ceux qui voulaient démolir donc la ville du Havre et Adoma, étaient donc gestionnaire du site. Ils mettaient en avant des problèmes de sécurité en disant que tout n'était plus aux normes incendies, qu'il y avait des problèmes d'évacuation, issues de secours, etc. Ce qui était faux, en fait, ils voulaient juste raser le bâtiment [...] ils s'appuyaient sur des motifs sécuritaires. Donc là, nous architectes, on sait déjouer ce genre de choses. Ce sont des fausses raisons qui sont mis en avant, parce que, évidemment, ils ont du mal à donner les vraies raisons, qui peuvent être des raisons politiques ou des raisons électorales [...] Nous pouvons apporter un regard professionnel pouvant déjouer des prétextes institutionnels pour déloger les gens. » (Frédéric Denise)

Lors du premier procès de l'association En gare, les motifs incriminants portés par la partie adverse était les risques d'effondrement du bâtiment et des doutes émis quant aux motivations sociales de l'association. Des accusations bâties sur des préjugés à l'encontre des squatteurs et motivées par l'expulsion des occupants. La contre-expertise d'un architecte dans ce genre de cas peut fournir des preuves pour déjouer ces accusations. Elle mobilise des compétences qui sont utilisées dans des projets plus classiques comme l'étude parcellaires (dépôt de permis de construire, constructibilité du terrain, relevés du bâti, analyse du PLU, recherche de projets à venir). D'autres acteurs permettent de faire ce travail de contre-expertise, comme des avocats spécialisés dans ce type de dossier. Le collectif Kilomètre de câble œuvre également pour offrir des expertises sur la sécurité incendie dans des bâtiments occupés, délivrant ainsi des documents officiels et légaux.

Ces actions ont deux effets bénéfiques pour les habitants de squats, premièrement assurer la sécurité des occupants au sein des lieux qu'ils occupent mais aussi les soutenir dans des batailles juridiques et allonger la durée des occupations.

*Est-ce que tu penses que les architectes participent à la construction de squats ?*

Parfois c'est plutôt une sorte de regard constructif sur la solidité d'un plancher ou des choses comme ça ou c'est plutôt apporter une forme d'expertise parfois en amont du fait d'ouvrir un bâtiment, car un des leviers principaux pour mettre des gens dehors c'est de dire qu'ils se mettent eux-mêmes dans une position de risque, de danger. Donc forcément les propriétaires invoquent des expertises, de dire les planchers sont fragiles, il y a insalubrité, y a danger, donc en amont peut être solliciter pour dire "bah non on peut attester du fait de nos compétences du fait qu'il n'y a pas de dangerosité à habiter ce bâtiment ? Donc ça c'est plutôt en quoi notre expertise peut guider dans ce jeu un peu de bataille juridique. (Arthur Bel)

### **c. Interventions médiatiques et mise en réseaux**

Enfin l'intervention de l'architecte peut être médiatique, il peut profiter de sa valorisation sociale et se constituer en groupe pour défendre une cause politique.

*« Est-ce que tu penses que les architectes participent à la construction, l'élaboration de squats ?*

[...] pour moi il y a deux versants. Il y a tout le côté physique de comment les choses s'organisent autour d'une procédure juridique. C'est aussi une sorte de dimension sous-jacentes qui fait que le squat existe. Et l'architecte peut avoir un rôle dans ce jeu un peu de bataille juridique. Et donc c'est peut-être là où la question de comment des architectes peuvent faire collectif, se mobiliser peut-être intéressant. [...] Après ça peut aussi être une sorte de collectif fantôme, dans l'ombre, quand il s'agit de filer des adresses [...] des noms de bâtiments ou d'ouvrage, donc c'est peut-être quelque chose à voir plutôt dans l'ombre [...] Que ce soit les archis qui se mobilisent pour Le PEROU, pour l'exploitation des ressources urbaines, les gens comme ça qui ne sont pas forcément des archis mais quand même intéressés par ce qui est un peu à la marge socialement. Il y a des figures qui font un peu appelle d'air sur les questions des collectifs d'archis, où effectivement, plutôt que faire des trucs en palette pour se faire plaisir et faire plaisir à la mairie de Paris, il y a peut-être des choses plus intéressantes à faire. Sans que ce soit exclusif, mais je pense que voilà, c'était aussi mobiliser des

assos qui existent déjà pour faire un pas de côté. Qu'elles puissent aussi être des guichets d'entrées où s'adresser et qui puisse renvoyer vers les bonnes personnes. Je pense à des assos comme Bellastock, pas extrêmement alternatives, mais qui sont là. Ils sont bien vus des forces publiques et peuvent aussi jouer ce rôle-là pour renvoyer les archis intéressés vers une asso qui existerait ou des squats.[...] des assos qui se forment pour être visibles c'est encore autre chose, pour aider. Dans ce cas, c'est peut-être un peu moins les squats artistiques qui font l'objet de tout ce que je peux raconter [...] pour montrés des choses qui sont complètement invisibilisées, mais que ces architectes-là, puissent être rendre visible [...] Ça c'est intéressant d'avoir ce côté bannière. C'est moins une question de contractuel, qu'une question de dire : on défend ça, et donc de le médiatiser, de publier, de dire nous on soutien ça. On est un peu borderline, mais juridiquement on l'assume parce que..." Et à ce moment-là c'est sûrement une asso, quand elle arrive à se doter d'un bon service juridique ou alors qui font en sorte que leurs actions soient totalement dans l'ombre et ne communique dessus qu'une fois que le squat a fermé. On peut imaginer des choses comme ça. [...] Aller plus loin ce serait, par les connaissances que l'architecte a des projets en cours, de restructuration, avoir une sorte de connaissance des bâtiments vacants et de fournir quelque part de la donnée à des squatteurs [...] tu prends justement le site des Grands Voisins, tu vois qu'il y a des projets en cours et tu sais qu'au moment où tu vois un appel d'offres qui sort pour un projet, sur un site qui va être restructuré, entre le moment où t'as l'appel d'offres et le moment où tu auras le premier coup de pelleuse, entre toutes les phases de conception, de permis, il ya quand même un temps assez grand, qui parfois excède même la durée moyenne de vie d'un squat. »(Arthur Bel)

« Si un mouvement pouvait naître d'un rapprochement entre architecte et squat ça serait via une association pour bénéficier d'un cadre juridique et assurantiel pour la responsabilité de l'architecte et la responsabilité notamment civile. Faut regarder si ça existe et si ça n'existe pas c'est à constituer » (Frédéric Denise)

L'architecte peut également être le médiateur entre les réseaux opérationnels dans le champ de l'architecture, comme les plateformes de réemplois ou encore les collectifs d'architectes que nous avons préalablement abordés, et les réseaux d'entraides présents au sein des squats. Il s'agit là de réseaux riches qui se développent parallèlement. Les recycleries, les plateformes de réemploi, Emaus ou encore les particuliers sont autant de réseaux présentant des opportunités de matériaux à faible coût pouvant permettre aux squatteurs ou même aux personnes précarisées d'améliorer leurs conditions de vie. Une partie intégrante de la

pratique du squat est le déménagement et l'investissement rapide de lieu dont. Trouver rapidement et à moindre coût des matériaux de constructions et des meubles est donc une prérogative à la pratique du squat, tout comme les véhicules permettant leur approvisionnement.

“Penses-tu que les réseaux de réemploi au service de tes projets pourraient également servir aux squats ?

[...] parfois on déborde de ressources au hangar zéro, parce que PERMAC n'a pas de lieu de stockage. PERMAC c'est, vraiment, eu plateforme de matériaux dématérialisée, même si actuellement on cherche des locaux [...] on n'a jamais eu ce cas de figure, mais je pense que si des gens venaient nous voire, [...] des squatteurs avaient besoin de matériaux pour aménager leur lieu, on leur donnerait c'est sûr. Parfois c'est un échec : on stock, on stock, et puis finalement, on n'utilise pas et on est obligé de remettre parfois en centre de tri. Je pense que c'est un des débouchés possibles pour les matériaux de réemploi. Mais bon, c'est quand même un débouché très peu quantitatif.” (Frédéric Denise)

“ [...] le côté débrouille de faire avec peu, la question d'économies moyen, de récupérer des bouts de meubles Ikea dans la rue parce que à Paris les gens ont trop d'argent et jettent des trucs neufs donc on peut les récupérer et vraiment se meubler avec trois fois rien. Dans un des cas spécifiques du premier squat où j'ai été donc le Grobat, géographiquement assez proche de la petite roquette, dans lequel il y avait les sièges du REFER, c'est le réseau francilien du réemploi. [...] quand on ouvre un lieu et qu'on fait venir un huissier pour constater que c'est habité l'idée c'est de monter que c'est habité depuis un certain temps. Il y a une sorte de déménagement éclair et une nécessité d'avoir un accès à un stock de meubles assez important pour aménager rapidement un lieu pour qu'il ait l'air habité depuis longtemps et typiquement des structures relais comme la petite roquette mais ça pourrait marcher avec un Emmaüs ou autre ça marche bien.” (Arthur Bel)

L'architecte peut donc avoir plusieurs rôles en squat. Il peut d'abord soutenir la pratique en priorité sous un angle juridique, permettant alors aux occupations d'éviter des injustices et de sécuriser ses occupants. Ensuite, il peut également mettre ses compétences techniques au service du squat, cependant le cadre non réglementé et l'organisation sociale redéfinit cette intervention sous l'angle de l'expérimentation et de la collaboration. Enfin, l'architecte entendu comme au cœur de réseaux professionnels et détenteur d'une valorisation sociale

symbolique, peut enfin jouer un rôle médiatique et de médiateur. Cependant le rôle de l'architecte est limité au cadre bénévole dans lequel il est contraint d'opérer.

## C. Le squat un objet d'étude "riche et menacé"

### a. Importance de la récolte et sauvegarde de données sur les squats

Si les architectes peuvent mettre leurs compétences au service de la pratique du squat, l'inverse est également vrai. Le squat permet notamment d'apporter un regard sur l'habitat coopératif, l'habitat minimum, ou encore sur les relations intergénérationnels au sein d'un lieu. Si à cet état de notre travail nous nous sommes entendus sur la richesse que représente le squat dans la fabrique de la ville, il n'est resté pas moins une pratique menacée. L'architecte a alors un rôle à jouer dans la sauvegarde de ces espaces et de ce qu'ils hébergent. Actes et Cités, un collectif pluridisciplinaire, regroupant notamment des architectes, réalise en 2015 avec l'ENSA Paris Belleville le relevé intégral de la Jungle de Calais. Ce travail part de l'hypothèse que « la jungle de Calais constituait un laboratoire de la ville du 21<sup>ème</sup> siècle »<sup>107</sup> et se confronte à l'étude de la ville informelle. Ce travail permet alors de garder des traces de ces espaces mis en danger, comme la jungle de Calais qui a été démantelé en 2016 après plus de 25 ans d'existence.

*« En quoi le squat permettrait de former des architectes ?*

J'avais hésité à faire un travail de relever, de plans un peu habités, de coupes etc. Mais en fait, sur cette question de "qu'est-ce qui l'habitat minimal", du côté organisationnel, ce que peut permettre la mutualisation, je trouve ça assez intéressant. Et de voir justement en contrepoint qu'est-ce qui génère en fait la surenchère du besoin d'espace [...] A un moment donné si tout le monde est au même endroit au même moment, ça ne marche pas parce qu'on surdimensionne tout. [...] Mais les choses peuvent s'organiser de manière plus fluide et le fait que les gens soient "des marginaux", mais tout simplement dans des modes de vie qui semble non homogène ça permet ça. [...] En tout cas je trouve ça intéressant de voir comment se gère toute la gradation entre l'espace privé et l'espace collective voire public. Ça va de la chambre au couloir ou en général le public n'a pas accès et ensuite y a une partie commune où là c'est un petit peu accepter que les gens qui viennent du public puisse être reçus dans la

---

107 La Jungle de Calais - Relevé. (2019).

Issuu. [https://issuu.com/archi.risquesmajeurs/docs/jungle\\_calais-releve\\_inte\\_gral\\_1](https://issuu.com/archi.risquesmajeurs/docs/jungle_calais-releve_inte_gral_1)

cuisine. Il y a des effets de seuils et ensuite y a un espace vraiment ouvert au public mais géré par le squat donc qui est quand même l'image du squat disons qui est donné qui est ouvert à l'extérieur et qui est cette vitrine, qui est à la fois la justification du fait d'être sur le lieu et qui permet de fait, d'y habiter. [...] Tout ce jeu-là des enjeux d'images, d'appropriation, de gestion collective, d'entretien, des effets de seuil, comment tu vas de l'habitat de chambre, de l'intime à l'espace public, au sein du bâtiment depuis la rue ou d'une cour dépend du bâtiment. [...] la critique qu'a pu faire Illich de l'école peut te dire comment éduquer l'enfant en dehors de l'école [...] le choix du unschooling, en France [...]. Et dans des modes de vie un plus collective comme ça on peut imaginer que l'enfant il n'a pas forcément à l'école mais qu'il a apprenne au contact des autres, dans des lieux de vie, mais aussi des ateliers d'artistes artisans peu importe... Comme c'était le cas dans un certain nombre de squat où il y avait des activités ou artistiques artisanales dont tu peux aussi apprendre de ça...Donc ça se permet d'imaginer des choses un peu autres, que des modes de vie en fait extrêmement segmentés qui demandent beaucoup d'énergie beaucoup d'espace, beaucoup de ressources. [...] C'est aussi le cas dans l'habitat coopératif tel qu'il était porté en suisse par certains militants. Justement il y avait cette critique du modèle familial avec la cellule familiale comme étant l'unité de base de la société [...] on monte des collectifs avec personnes qui s'entendent on peut recréer ce côté intergénérationnel dans un partage du quotidien et de l'habitat. Je pense que ce qui est intéressant, c'est que des personnes le vivent, le pense, ça fait d'avoir des personnes dans les squats, une sorte de démarche de recherche- action sur un tas de sujets. [...] Et c'est que sous entendait ce terme de laboratoire citoyen.”

## **b. Relation au projet : un temps de lien social et d'expérimentation**

Le squat en tant que cadre non réglementé questionne la relation que l'architecte entretient avec le projet. Nous questionnerons cette relation au travers des pratiques déjà initiés par les acteurs interrogés, à savoir le chantier participatif et l'auto-réhabilitation accompagnée. La démarche des Compagnons Bâisseurs permet de soulever l'aspect social dont peut se doter le projet.

“Notre action principale c'est de faire des chantiers d'auto-réhabilitation accompagné chez des habitants. Donc c'est des habitants qui viennent nous voir avec une demande particulière de chantier chez eux et en gros le deal c'est que d'abord on fait une visite à domicile et on voit un petit peu avec eux quelles sont les priorités. Il y a des fois des habitants qui nous

appellent pour faire de la peinture dans la chambre, et en fait tu as de la moisissure dans la cuisine, donc on essaie de prioriser un peu ce qui est à faire. [...] On fait un petit entretien aussi qui est une sorte de mini enquête sociale où on fait un peu le point avec eux s'ils ont des procédures particulières liés à leur logement, des dettes ou des choses comme ça sur lesquelles on pourra les accompagner ou les orienter. Si ils sont dans des situations de violences conjugales et si ils sont dans des situations de relogement. Si il sont un peu perdus on essaye de les accompagner là-dedans. [...] Après donc si on est ok pour faire le chantier chez eux, on paye 90% du coût des matériaux et l'intervention animation main-d'œuvre quoi et en contrepartie on leur demande de s'investir sur le chantier avec nous, d'apprendre des savoir-faire, des gestes et de se former un peu pour être un peu plus autonome chez eux pour la prochaine fois, pour qu'ils puissent s'en sortir tout seul. Ça c'est dans la théorie, dans la pratique c'est un peu compliqué parfois comme avec la dame qui était là. Donc ça c'est un peu la grosse action qu'on fait après on fait des petits dépannages chez les habitants on essaye de leur montrer un peu comment on fait. [...] Quand on fait un chantier chez quelqu'un, qui en parle à des voisins des voisines des amis, on peut avoir des orientations qui sont faites par des travailleurs sociaux ça pour l'instant ça marche pas hyper bien puisque on ne fais pas assez de travail avec les travailleurs sociaux pour qu'ils nous envoient des gens. Et des événements publics, des campagnes de porte-à-porte qu'on fait parfois mais du coup c'est vrai que le problème c'est qu'on pour l'instant on touche les gens qui sont à l'aise socialement pour venir nous voir. Il y a tout un tas de gens qui passe un peu entre les mailles du filet. Ils sont sûrement dans une grande précarité qu'on voit pas parce que bah ils sont isolés socialement et qu'on n'arrive pas à aller vers eux des fois. Il y a quand même des voisins qui nous disent, cette personne-là est un peu isolée donc on va aller la voire. Même souvent on sent qu'il y a des logements qu'on on n'a jamais visités. Il y a des gens qui ne veulent pas venir quoi il y avait des dynamiques d'aller vers qui sont à mettre en place dans ce genre de cadre” (Compagnons Bâisseurs)

Fédéric Denise met le squat en regard de sa pratique au Hangar 0. Il y voit un lieu propice à l'expérimentation.

“ [...] en tant que territoire d'expérimentation, puisque dans un squat, on se met en marge aussi des règles et de la réglementation.” Frédéric Denise

“Au Hangar 0, on ne se met pas en marge de la réglementation. C'est juste que j'ai rendu ça possible en détendant le cadre réglementaire. C'est cadré réglementairement en cinquième catégorie soit : moins de deux cents

personnes dans le bâtiment, pas de plancher à plus de huit mètres, pas de locaux à sommeil. Et puis bien distinguer ce qu'est le côté du travail et ce qui correspond à l'accueil du public. Et ça dans la partie "locaux du travail" ça permet de faire presque ce que tu veux d'un point de vue réglementaire."

"[...] je pense que l'architecte est apte à organiser, à créer le champ libre"  
Frédéric Denise

"Mais, quelque part j'ai quand même ma récompense, c'est d'avoir pu expérimenter, parce que on est un petit peu plus libre de faire ce qu'on veut, vu qu'on est plus dans le cadre.

Un cadre légal. On peut construire un peu comme on veut, tout en faisant pas n'importe quoi."

"Il ne s'agit pas de faire prendre un risque aux gens de construire avec des choses qui peuvent brûler facilement dans une continue à travailler sérieusement comme on le ferait dans n'importe quel projet. Mais au moins on n'est pas obligés de prouver les choses à un bureau de contrôle ou n'est pas obligé de faire des avis techniques expérimentaux pour ce genre de trucs, exactement comme le hangar zéro en fait."

"Pour moi c'est, c'est forcément en auto-construction participative que le chantier se déroule en squat"

"J'imagine mal un squat qui se construirait avec son architecte rémunéré et ensuite des entreprises qui viendraient faire les travaux. On mélangerait alors un cadre, qui se met en marge des règles sociales telles qu'elles sont définies dans la loi et [...] un projet qui se construirait avec des entreprises ou un architecte dans un cadre légal."

"C'est l'organiser en conscience, en co-conception, avec les règles des utilisateurs. [...] forcément dans le cadre d'une démarche participative inclusive [...]"

"La plus grande réussite du hangar zéro [...] c'est très vite devenu un endroit très fréquenté et qui est construit, avec des gens de tous les milieux, toutes les origines, tous les âges. [...] ça permet un brassage."

Les architectes ont plus que jamais un rôle à jouer dans les squats, d'abord pour se saisir de la richesse que représente ce mode de faire dans la fabrique de la ville et ensuite pour soutenir cette pratique menacée.



## Conclusion

Pour interroger les modalités du métier d'architecte au travers de la pratique du squat, nous avons nécessairement dû nous entendre sur les conditions d'une définition éclairée du "squat" en raison des représentations stéréotypées communément associées à ce terme. Nous l'avons fait à travers trois dimensions différentes. D'abord sa dimension historique, situant ainsi la pratique comme une conséquence de l'industrialisation et un moyen direct de lutter contre le mal logement. Nous nous sommes également aperçus que cette pratique a évolué de manière à se développer au rythme des transformations urbaines. Nous avons ensuite exploré une dimension théorique, permettant de se saisir des lois et des mécanismes qui permettent aux occupations d'exister et de subsister. Nous avons ensuite éprouvé l'application de ces différentes dimensions au travers d'un cas pratique dans la ville de Montreuil.

Ce travail de définition nous a permis de situer le squat dans le contexte urbain Francilien. Malgré ce premier travail, nous ne pouvons pas encore nous engager dans l'exploration des potentielles modalités du métier d'architecte appliquées au squat sans réaliser un second travail d'inscription du squat comme objet d'étude. Nous avons donc mis le squat au regard de pratiques architecturales appartenant au champ de l'architecture. De la comparaison entre la pratique du squat et des collectifs et associations d'architectes, nous avons dégagé un ensemble de similitudes (paradigme, alternatives techniques et organisationnelles) qui permet de catégoriser la pratique du squat comme un phénomène intrinsèque à la fabrique de la ville. Cependant, nous avons également repéré que l'occupation connaissait une institutionnalisation par son intégration à des projets de politiques de la ville et à l'urbanisme transitoire. On assiste ainsi à un schisme entre une pratique institutionnalisée d'un côté et de l'autre une pratique radicale, engagée à contrecourant des politiques de la villes marchandes.

La pratique radicale du squat apparaît comme une modalité nécessaire à la fabrique de la ville, alors même qu'elle est mise en danger par une récupération économique et une répression accrue. C'est dans ce contexte que nous questionnons de manière exploratoire le rôle que peut avoir un architecte dans un squat. Des entretiens avec des professionnels, nous ont permis d'ouvrir des pistes sur les interactions possibles entre architecte et squat. L'élément qui fait du squat un objet d'étude atypique est le cadre non normatif qu'il apporte dans la ville et aux personnes qu'il accueille. Ce cadre régit alors l'interaction que le professionnel entretient avec lui. Si l'architecte peut mettre ces compétences au service de la pratique du squat, il doit souvent le faire bénévolement. Là où les collectifs d'architectes ont réussi à pérenniser leurs activités en ouvrant des dialogues avec

des décideurs politiques ou économiques, l'activité de l'architecte en squat semble difficile à pérenniser. Cependant, nous nous sommes aperçus qu'à bien des égards, le squat est riche d'apprentissage sur les usages des espaces occupés et dans les relations sociales qu'il héberge.

Cette recherche est essentiellement un travail de justifiant la place du squat comme objet d'étude légitime dans le champ de la recherche architecturale. Ainsi, ce travail a cherché à interroger les relations pouvant s'opérer entre deux cadres distincts, un cadre professionnelles normatif et réglementé, et un cadre marginal, non réglementé, voir illégal. Ce travail soulève de nombreuses questions notamment en relation à l'urbanisme transitoire, l'étude de la pratique du squat apparaissant alors comme une approche pertinente pour en comprendre certains de ses enjeux. Enfin, ce travail met en lumière la crise que la pratique du squat vit actuellement. Cela est révélateur de l'urgence à se questionner sur l'avenir du droit au logement et des politiques de la ville.

## Bibliographie

- Authier, J-Y., Bidou-Zachariasen, C. (2008). « Éditorial. La question de la gentrification urbaine », *Espaces et sociétés*,(n° 132-133), p. 13-21. DOI : 10.3917/esp.132.0013.  
URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2008-1-page-13.htm>
- Bachmann, C et Le Guennec, N. (1996). *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Ed. Albin Michel, Paris, page 41
- Bel, A. (2018). *Les squats, une alter-urbanité riche et menacée*. *Cahiers de l'action*, 51-52(2), 79.  
URL : <https://doi.org/10.3917/cact.051.0079>
- Bouillon, F. (2009). *Les mondes du squat*.  
URL : <https://doi.org/10.3917/puf.bouil.2009.01>
- Bouillon, F. (2002). À quoi servent les squats ? Compétences des acteurs et ressources des lieux. *Revue française des affaires sociales*, p. 45-63. DOI : 10.3917/rfas.022.0045. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2002-2-page-45.htm>
- Busbea, L. (2007). Review : *Les architectes et mai 68*, by Jean-Louis Violeau. *Journal of the Society of Architectural Historians*, 66(1), 123-125.  
URL : <https://doi.org/10.1525/jsah.2007.66.1.123>
- Chaillou, A. (2015). Andrew Boyd et Dave Oswald Mitchell (dir.), *JOYEUX BORDEL. Tactiques, principes et théories pour faire la révolution*. *Projet*, N° 347(4), 93b.  
URL : <https://doi.org/10.3917/pro.347.0094>
- Choay, F. (1965). *L'urbanisme, utopies et réalités : une anthologie*. Dans *Seuil*
- Clerval, A. (2010). *Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris*. *Cybergeog*. URL : <https://doi.org/10.4000/cybergeog.23231>
- Cordonianu-Thibault, P. (2011). Florence Bouillon, *Le squat : problème social ou lieu d'émancipation ? Lectures*.  
URL : <https://doi.org/10.4000/lectures.5259>
- Costes, L. (2010). *Le droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ?* *Espaces et sociétés*, n° 140-141(1), 177-191.  
URL : <https://doi.org/10.3917/esp.140.0177>
- Dawance, T. (1999). *L'histoire du squat*. Mémoire Universitaire. Institut supérieur d'Architecture Saint-Luc

Deville, D., & Brondeau, F. (2017). Appropriations citoyennes et jeux d'acteurs dans un espace en devenir. *Géographie et cultures*, 103, 109-129.

URL : <https://doi.org/10.4000/gc.5817>

Duprez, D. (1984). Les revendications à vivre autrement, dans "Contradictions", n°38, Bruxelles, Hiver 1983-84, "Les squatters : les genèses sociales d'un mouvement urbain localisé", page 104

Festa, D. (2016). Les communs urbains. L'invention du commun. *Revue Tracés*, #16, 233–256. URL: <https://doi.org/10.4000/traces.6636>

Fijalkow, Y. Prêteceille, E. (2006). gentrification : discours et politiques urbaines. *Société contemporaine*, (n°63), p.5-13, Éditions Presses de Sciences Po.

Macaire, E. (2012, December 19). L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques : recompositions professionnelles et démocratisation culturelle.

URL : <https://www.theses.fr/2012PEST1179>

Macaire, É. (2015). « Collectifs d'architectes. Expérimenter la coproduction de l'architecture ».

URL : <https://shs.hal.science/halshs-01633990/>

Péchu, C. (2010). Chapitre 1. L'invention du squat (1880-1913). *Contester*, 21-45.

URL : <https://www.cairn.info/les-squats--9782724611694-page-21.htm>

Rollot, M., & Georges, A. (2018). L'hypothèse collaborative : conversation avec les collectifs d'architectes français.

## Sources

AERI, Paris France | Radar.squat.net. (consulté en décembre 2023).

URL : <https://radar.squat.net/fr/paris/aeri>

Assemblée mal logée. (2021). CHRONIQUE DE LA TRANSFORMATION DU BAS-MONTREUIL. Quatre squats sont expulsables à la fin de la trêve hivernale, Montreuil, France.

URL : [https://paris-luttes.info/IMG/pdf/brochure\\_assemblee\\_page\\_par\\_page.pdf](https://paris-luttes.info/IMG/pdf/brochure_assemblee_page_par_page.pdf)

Audioblog - Le foyer Brindeau, Le Havre. (2014).

URL : <https://audioblog.arteradio.com/blog/97766/podcast/111944/le-foyer-brindeau-le-havre>

Bouissière, M. (2022, October 17). ENSA Toulouse.

URL : <https://www.toulouse.archi.fr/fr/actualites/conference-de-melanie-bouissiere-architecte-dans-le-collectif-encore-heureux>

Cholez, L. (2020, 27 octobre). Grand Paris : La lutte contre le bétonnage du plateau de Saclay reprend du souffle. Reporterre, le média de l'écologie.

URL : <https://reporterre.net/Grand-Paris-la-lutte-contre-le-betonnage-du-plateau-de-Saclay-reprend-du-souffle>

Collectif, (1999 mise à jour en 2019). Le squat de A à Z • [Squat ! net].

URL : <https://fr.squat.net/tag/le-squat-de-a-a-z/>

COMMUNIQUE DU COPAF : CAMPAGNE D'EXPULSIONS DE TRAVAILLEURS IMMIGRES AFRICAINS DES FOYERS ADOMA – Droit au logement. (2020,14 Octobre).

URL : <https://www.droitaulogement.org/2020/10/communiqu%C3%A9-du-copaf-campagne-dexpulsions-de-travailleurs-immigres-africains-des-foyers-adoma/>

Comité Juridique. (2023, 4 mars). Loi ; anti-squat ; : Comprendre l'offensive contre les précaires de la Macronie. Révolution Permanente.

URL : <https://www.revolutionpermanente.fr/Loi-anti-squat-comprendre-l-offensive-contre-les-precaires-de-la-macronie>

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 - LégiFrance.

URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789#:~:text=17..une%20juste%20et%20pr%C3%A9alable%20indemnit%C3%A9.>

Des foyers de résidence surveillée · GISTI. N° 132 de Plein droit, la revue du Gisti, URL : <https://www.gisti.org/spip.php?article6792>

Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (2017) : Mal-logement en Île-de-France : les chiffres à retenir | CareNews INFO.

URL : <https://www.carenews.com/fr/news/13865-mal-logement-en-ile-de-france-les-chiffres-a-retenir>

COPAF (Collectif pour l'Avenir des Foyers). (2009). En 2009, dans les foyers de travailleurs immigrés. . . Les devoirs du locataire, oui ! Les droits du locataire, non ! URL : <http://www.copaf.ouvaton.org/adoma/090201adoma-droits.pdf>

Emmaüs Habitat. (2020, 3 Janvier). Appel radiophonique de l'Abbé Pierre du 1er février 1954 [Video]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=c11E32poMfE>

Encore Heureux. (2001). Herbes folles | Encore heureux.  
URL : [http://encoreheureux.org/projets/herbes-folles/?sort\\_order=date+asc&\\_sft\\_etat=construit](http://encoreheureux.org/projets/herbes-folles/?sort_order=date+asc&_sft_etat=construit)

En Gare. (2023, août 18). Des Nouvelles du 127 rue Marceau. (Instagram).  
URL : <https://www.instagram.com/reel/CwQJCRjN4jA/?igshid=MzRIODBiNWF1ZA==>

En Gare. (2023, août 18). Une semaine après l'expulsion du 127 rue Marceau [Communiqué de presse].  
URL : <https://www.instagram.com/p/CwIQ7kaNTqe/>

Évacuation d'un squat à Aubervilliers : un incendie et 24 personnes mises à l'abri | Actu Seine-Saint-Denis. (2023, août 8). actu.fr.  
URL : [https://actu.fr/ile-de-france/aubervilliers\\_93001/evacuation-d-un-squat-a-aubervilliers-un-incendie-et-24-de-personnes-mises-a-l-abri\\_59944310.html](https://actu.fr/ile-de-france/aubervilliers_93001/evacuation-d-un-squat-a-aubervilliers-un-incendie-et-24-de-personnes-mises-a-l-abri_59944310.html)

Franklin, B. (2015, 9 décembre). Dans les squats londoniens des années 1970 et 80. www.vice.com. Consulté le 23 novembre 21.  
URL : <https://www.vice.com/fr/article/zngggw/remembering-what-it-was-like-to-squat-in-london-129>

Hermans, T. (2023, août 2). Loi « anti-squat » : ce qui change avec le nouveau texte sur l'occupation illicite des logements. France 3 Centre-Val de Loire.  
URL : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/loi-anti-squat-ce-qui-change-avec-le-nouveau-texte-sur-l-occupation-illicite-des-logements-2819888.html>

La Baudrière [Squat ! net]. (2023, 11 septembre.).  
URL : <https://fr.squat.net/tag/la-baudriere/>

La Jungle de Calais - Relevé. (2019, 26 mai). Issuu.  
URL : [https://issuu.com/archi.risquesmajeurs/docs/jungle\\_calais\\_releve\\_inte\\_gral\\_1](https://issuu.com/archi.risquesmajeurs/docs/jungle_calais_releve_inte_gral_1)

Laure Parny. (2023, January 12). VIDEO. Saint-Maur : les locataires d'Adoma dénoncent l'insalubrité de leurs logements. leparisien.fr.  
URL : <https://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/saint-maur-des-fosses-94100/video-saint-maur-avant-leur-depart-force-les-locataires-d-adoma-denoncent-l-insalubrite-de-leurs-logements-23-03-2017-6788379.php>

Louazon, E. (2020, June 7). Les résidents du foyer Adoma de Montpellier alertent sur leurs conditions de vie. Ici, Par France Bleu Et France 3.

URL : <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/les-residents-du-foyer-adoma-de-montpellier-alertent-sur-leurs-conditions-de-vie-1591458378>

Les « mal-logés » – les conditions de logement en Île-de-France | Insee. (2017, 7 mars).

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2652088?sommaire=2652100>

Les tiers-lieux et friches culturelles : qu'est-ce qui cloche ? – Le Chiffon. (2022, 2 avril).

URL : <https://www.lechiffon.fr/les-tiers-lieux-et-friches-culturelles-quest-ce-qui-cloche/#easy-footnote-bottom-9-788>

Mediapart. (2022, juin). UN PROJET POUR L'AVENIR D'EIF [Communiqué de presse]. URL : <https://static.mediapart.fr/files/2022/06/03/dossier-avenir-eif-02-06-22.pdf>

Ministère de l'Intérieur. Bilan 2022 de la stratégie territorialisée de prévention et de lutte contre la pauvreté en IDF | La préfecture et les services de l'État en région Île-de-France. Ministère De L'Intérieur.

URL : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Cohesion-sociale-vie-associative-sport-et-jeunesse/Cohesion-sociale-vie-associative-et-jeunesse/Bilan-2022-de-la-strategie-territorialisee-de-prevention-et-de-lutte-contre-la-pauvrete-en-IDF>

Paris-luttes.info. (2023, 27 mai). La mairie de Montreuil est fière d'avoir expulsé tou.te.s les « habitant.e.s sans contrat » du foyer Bara. Paris-luttes.info.

URL : <https://paris-luttes.info/la-mairie-de-montreuil-est-fiere-d-17120>

Paris-luttes.info. (2023, août 18). Pourquoi défendre la baudrière. Paris-luttes.info.

URL : <https://paris-luttes.info/pourquoi-defendre-la-baudriere-17315>

Paris-luttes.info. (2023, 22 Novembre). Récit du squat des Roseaux face à l'application de la loi Kasbarian-Bergé. *Paris-luttes.info*.

URL : <https://paris-luttes.info/recit-du-squat-des-roseaux-face-a-17599>

Paroles D'Honneur. (2023, 6 avril). Houria Bouteldja & François Begaudeau : La Rencontre (rediffusion Twitch) [Vidéo]. (YouTube.)

URL : [https://www.youtube.com/watch?v=aVxs\\_pZ9YyY](https://www.youtube.com/watch?v=aVxs_pZ9YyY)

Plateau Urbain | urbanisme transitoire & immobilier solidaire. (consulté en décembre 2023).

URL : <https://www.plateau-urbain.com/>

Ramonet, T. (Réalisateur). (2016). Ni Dieu ni maître, une histoire de l'anarchisme. Documentaire.

REPORTAGE. Au nouveau foyer Bara de Montreuil, "C'est le paradis" pour les résidents | Actu Seine-Saint-Denis. (2023, 1 juin). actu.fr.

URL : [https://actu.fr/ile-de-france/montreuil\\_93048/reportage-au-nouveau-foyer-bara-de-montreuil-c-est-le-paradis-pour-les-residents\\_59668625.html](https://actu.fr/ile-de-france/montreuil_93048/reportage-au-nouveau-foyer-bara-de-montreuil-c-est-le-paradis-pour-les-residents_59668625.html)

Reporterre. (2023, 22 Août). Convoi de l'eau : expulsion du squat qui devait l'accueillir à Paris. *Reporterre, Le Média De L'écologie*.

URL : <https://reporterre.net/Convoi-de-l-eau-expulsion-du-squat-qui-devait-l-accueillir-a-Paris>

Rivoalan-Cochet, E. (2023, 3 avril). Radio Parleur, Montreuil : La lutte des squats contre l'expulsion

URL : <https://podcast.ausha.co/au-fil-des-luttes-radioparleur/montreuil-la-lutte-des-squats-contre-l-expulsion>

Silhol, N. (Réalisateur). (2021). *Anti-Squat Film*.

Spinosi, C. (2023, Octobre 17). *Plusieurs milliers d'enfants à la rue : quand cela va-t-il s'arrêter ? - UNICEF*. UNICEF.

URL : <https://www.unicef.fr/article/plusieurs-milliers-denfants-a-la-rue-quand-cela-va-t-il-sarreter/>

Yvelines. Mantes-la-Jolie : insalubrité, bagarres et petites combines : immersion dans un squat de jeunes clandestins | 78actu. (2021, 7 mai). actu.fr.

URL : [https://actu.fr/ile-de-france/mantes-la-jolie\\_78361/yvelines-mantes-la-jolie-insalubrite-bagarres-et-petites-combines-plongee-dans-un-squat-de-jeunes-clandestins\\_41678739.html](https://actu.fr/ile-de-france/mantes-la-jolie_78361/yvelines-mantes-la-jolie-insalubrite-bagarres-et-petites-combines-plongee-dans-un-squat-de-jeunes-clandestins_41678739.html)

28e rapport sur l'état du mal-logement en France 2023. Fondation Abbé Pierre.

URL : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/28e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2023>

*37,8 millions de logements en France au 1er janvier 2023 - Insee Focus - 309*.

URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7700305>

# Annexe

## GUIDE D'ENTRETIENS

### 1. Qu'est-ce que vous évoque le squat ?

- Avez-vous un ou des exemples ?
- Qu'en pensez-vous ?
- Êtes-vous déjà allé dans un squat ?
- Connaissez-vous quelqu'un qui en a eu une expérience ?
- Que pensez-vous qu'il s'y passe ?
- Selon vous qui habite dans les squats ?
- Comment pensez-vous qu'ils y habitent ?
- Pour vous y a-t-il des bons et des mauvais squats ou squatteurs ?
- Selon quelle serait la journée type d'un squatteur ?
- Selon vous quelle réalité d'un territoire les squats traduisent t ils ?
- Pensez-vous que le terme squat est péjoratif et que terme comme occupation ou réquisition sont préférables ?

### 2. Pensez-vous que les Architectes participent à la construction des squats ?

- Comment imaginez-vous leurs relations ?
- Pensez-vous que le contact est fréquent ?
- Par quel biais se fait-il ?
- Connaissez-vous des organismes qui créé ces rapprochements ?
- Depuis qu'en pensez-vous que ces liens se tissent ?
- Quel lien y a-t-il selon vous entre une certaine forme de frugalité architecturale et les squats ?

### 3. Qu'est-ce que des Architectes pourraient apporter à un squat ?

- Les réseaux professionnels des architectes peuvent il servir les squats ?
- Les connaissances administratifs et juridiques des architectes peuvent-elles servir les squats dans leurs démarches ?
- La connaissance de la gestion d'un projet et d'une équipe peut-elle servir les activités et les travaux d'un squat ?
- L'architecte peut t 'il apporter son aide dans des situations d'urgence et de précarité ?
- L'architecte peut t 'il apporter son aide dans des situations de vie moins précaire
- L'architecte peut-il trouvé une source d'épanouissement professionnel dans la liberté réglementaire qu'offre le squat ?
- L'action de professionnels de l'architecture dans un squat peut-il apporter des débouchés professionnels au personnes fréquentant ce lieu ?
- L'action de professionnels de l'architecture dans un squat peut-il créer des liens avec des bénévoles qui pourrait participer à des chantiers participatifs pour des projets hors squat plus formel ?
- L'architecte peut-il apporter une vision pour transformer et adapter des espaces qui ne sont par exemple pas prévu pour l'habitation ?

- Pensez-vous que l'architecture dans un squat pourrait créer de nouvelles formes esthétiques et architecturales ?
- Pensez-vous que votre intervention dans un squat pourrait vous offrir de nouveaux prismes de compréhension de l'urbanité et du territoire sur lequel vous interviendrez ?
- Intervenir dans un squat relève-t-il d'une approche territoriale comme le travail de l'agence le Rouget ?
- Dans un squat quels seraient vos premières interventions ?

**4. Si une association squatteuse vous proposait un contrat accepteriez-vous ?**

- Si non pourquoi ?
- Si oui comment ?
- Est-ce que la gestion du chantier notamment des risques ou de la gestion d'une équipe partiellement formée serait un problème ?
- Pensez-vous que l'aspect économique d'un tel projet poserait problème ?
- Pensez-vous que l'aspect administratif du projet poserait problème ?
- Comment envisagez-vous que les relations entre acteurs d'un squat et professionnels de l'architecture ?
- Quelle rétribution pourriez-vous envisager de la part d'un squat ?
- Pensez-vous qu'il y a une raison morale ou éthique à intervenir dans un squat en tant qu'architecte ?
- Quel rapport établissez-vous entre votre conception du métier d'architecte et l'intervention dans des squats ?
- Comment envisagez-vous l'aspect légal et le rapport aux autorités dans un tel projet ?
- De quel côté chercheriez-vous des forces pour intervenir en squat ?
- Y a-t-il un intérêt selon vous à formaliser l'intervention d'un architecte dans un squat par le biais de règles administratives, juridiques ou légales ? À le contractualiser ?

**5. Quels sont selon vous les limites et difficultés de ces interactions et comment les dépasser ?**

- Pensez-vous que l'intervention d'un architecte peut représenter un risque de formalisation pour le squat ?
- Pensez-vous que l'intervention d'un architecte peut représenter une perte d'autonomie pour le squat ?
- Pensez-vous que cela peut conduire à une gentrification pour le quartier ?
- Envisagez-vous que l'interaction entre squatteur et architectes puisse créer des malaises par exemple de part des écarts de statuts sociaux ?
- Pensez-vous qu'un tel projet pourrait porter atteinte à votre carrière ?
- Pensez-vous qu'un tel projet pourrait être l'objet de critique de la part de vos confrères ?
- Pensez-vous prendre des risques en termes de responsabilité, notamment vis-à-vis de l'assurance ?
- Est-ce une pratique dans laquelle en tant qu'Architecte on peut se projeter ?